

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 14 OCTOBRE 2002

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 3 octobre, accompagnée d'un ordre du jour comportant 85 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 40 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;

Présents : M. R. BIEFNOT, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE , DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ; MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, ~~B. BIEFNOT~~, Mme GUEPIN, M.TAQUIN, Mlle OUALI, M.DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MM.~~SPEER~~, ~~MILLER~~, SAKAS, MARTIN, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM.SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, ~~AGUS~~, MM.VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Nous allons commencer la séance en vous priant de bien vouloir excuser mon léger retard mais il y avait une délégation du personnel civil, rémunéré sur le patrimoine propre du Shape qui tenait à m'entretenir de leurs difficultés et qui demandait le soutien de la Ville. Et c'est bien volontiers que nous les avons écoutés - ce qui a pris quelques minutes - et j'espère que vous ne m'en tiendrez pas trop rigueur. Notre séance est ouverte. Je voudrais d'abord excuser l'absence de M. le Ministre MILLER ; je vous indiquerai que le point 54 est remis, que le procès-verbal du Conseil communal que, comme à l'accoutumée, vous avez dû lire en détail, est sur cette table ; en l'absence de remarques d'ici la fin de la séance, le procès-verbal sera considéré comme approuvé. Par ailleurs, compte tenu de question d'agenda pour certains d'entre-nous, accepteriez-vous qu'on examine, d'emblée, les points 12 et 13 et puis, que l'on en revienne à notre ordre du jour ? Cela ne pose pas de difficultés ? Alors, pour le point 12, qui concerne le compte du CPAS. Y a-t-il des remarques ?

12^e objet : C.P.A.S. Approbation du compte 2001 – service ordinaire et service extraordinaire et ses annexes. Gestion f. CPAS/Tutelle

ADOpte à l'unanimité – 1^{ère} annexe

13^e objet : C.P.A.S. Approbation des modifications budgétaires n° 2 – service ordinaire et service extraordinaire. Gestion f. CPAS/Tutelle

M. DI RUPO, Bourgmestre : Quant au 13, il y a une modification budgétaire.

M. VISEUR, Conseiller : Abstention du groupe Ecolo.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, merci beaucoup.

32 OUI : R. BIEFNOT, F. COLINIA, J-C. CARPENTIER, M. DARVILLE, J-P. DEPLUS, J-P. DUPONT, F. CRUVEILLER, C. HOUDART, B. BEUGNIES, L. ALLART, G. GUEPIN, Ch. TAQUIN, M. OUALI, A. DEBAUGNIES, A. SAKAS, N. MARTIN, B. NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, J. MANDERLIER, B. ROSSI, J. KAPOMPOLE, O. SODDU, J. DE PUYT, G. ISAAC, W. MERCIER, N. COUSTURIER, Th. FLAMECOURT, Ch. JOARLETTE, J. POURBAIX, L. THYSBAERT, J-M. LECOCQ, E. DI RUPO.

8 abstentions : J. HAMAIDE, E. BAILLY, F. COLLETTE, M. POIVRE, H. JUNGST, A-M. MERCIER, J-P. VISEUR, H. BROHEE.

Mme JUNGST, Conseillère : M. le Bourgmestre, je voudrais justifier l'abstention du groupe Ecolo. En fait, sur la modification du budget, nous avons donc pris acte, en fait, qu'il y a une augmentation effectivement du personnel mais qu'il y a plus d'activités, qu'il y a, au niveau des frais de fonctionnement, 3% en plus sur le budget prévu et que c'est dû, en tout cas, apparemment, à une informatisation améliorée, mais, nous, ce qui nous pose questions, c'est plutôt par rapport à la modification budgétaire sur le budget extraordinaire, c'est-à-dire l'achat de l'immeuble "Le Phare". Bien sûr, nous ne sommes pas contre cet achat puisque je pense qu'il peut avoir un intérêt au niveau de Jemappes, mais simplement, nous n'avons pas reçu toutes les garanties. Est-ce qu'il est bien clair que nous allons recevoir les subventions prévues, à savoir 50% de l'achat et 100% des montants nécessaires à la réhabilitation des lieux ? Voilà, c'est à ce sujet-là que nous voudrions justifier l'abstention.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie d'avoir eu l'amabilité de justifier votre abstention. A ce stade, la réponse est que les subventions devraient, bien entendu, intervenir au titre de "Sites d'activités économiques désaffectées". Les procédures S.A.E.D. Donc, normalement, c'est 50% sur l'achat et 100% sur les travaux. Donc, nous espérons obtenir ces montants.

ADOPTÉ – 2^{ème} annexe

1^{er} objet : POLICE – CIRCULATION

a) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un enfouissement en voirie, à Nimy, rue de Caraman, 72. Police 6002/NI/22

ADOPTÉ à l'unanimité – 3^{ème} annexe

b) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite aux inondations à Ghlin, rue de Douvrain. Police 6002/GH/24

ADOPTE à l'unanimité – 4^{ème} annexe

- c) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre concernant les dispositions prises en vue de l'affluence du public (prévente des tickets – rencontre de foot du 31.8) – Mons, avenue du Tir. Police 6002/360

ADOPTE à l'unanimité – 5^{ème} annexe

- d) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite aux travaux de remplacement de trapillons à Mons, avenue du 23 Août, 5. Police 6002/386

ADOPTE à l'unanimité – 6^{ème} annexe

- e) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à une menace d'effondrement d'une corniche, à Mons, rue des Archers, 12. Police 6002/9

ADOPTE à l'unanimité – 7^{ème} annexe

- f) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à une fouille sur collecteur à Mons, rue du Parc, 32. Police 6002/275

ADOPTE à l'unanimité – 8^{ème} annexe

- g) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement de terrain survenu avenue du Champ de Bataille, n° 42 (arrêté du 28.8) Police 6002/JEMP/22

ADOPTE à l'unanimité – 9^{ème} annexe

- h) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement de terrain survenu avenue du Champ de Bataille, n° 42 (arrêté du 29.8) Police 6002/JEM/22

ADOPTE à l'unanimité – 10^{ème} annexe

- i) Mons, rue Samson. Instauration d'un emplacement de stationnement «handicapés». Police 6002/341

ADOPTE à l'unanimité – 11^{ème} annexe

- j) Havré, rue de la Bruyère. Instauration d'une limitation de la vitesse. Police 6002/HAV/9

ADOPTE à l'unanimité – 12^{ème} annexe

- k) Jemappes. Rue Voie Berthe. Réglementation du stationnement. Police 6002/J/153

ADOPTE à l'unanimité – 13^{ème} annexe

- l) Mons. Place Léopold. Réglementation du stationnement et création d'emplacements de stationnement « handicapés ». Police 6002/217

ADOPTE à l'unanimité – 14^{ème} annexe

m) Mons. Rue Léopold II. Réglementation de l'arrêt et du stationnement. Police 6002/218

ADOPTE à l'unanimité – 15^{ème} annexe

n) Mons. Boulevard Masson (allée latérale intra-muros). Réglementation du stationnement. Police 6002/243

ADOPTE à l'unanimité – 16^{ème} annexe

o) Mons, rue du Gouvernement. Réglementation du stationnement. Police 6002/175

ADOPTE à l'unanimité – 17^{ème} annexe

2^e objet : Politique des Grandes Villes. Mesure «Développement économique et emploi ». Acquisition d'extincteurs – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Agence Info.Jemappes.Flénu.be.1.33.2

ADOPTE à l'unanimité – 18^{ème} annexe

3^e objet : Politique des Grandes Villes. Mesure « Développement économique et emploi ». Extension de la centrale téléphonique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Agence.Info.Jemappes.Flénu.be.1.34

ADOPTE à l'unanimité – 19^{ème} annexe

4^e objet : Politique des Grandes Villes. Avenant au programme 2002. Agence Info.Jemappes.Flénu.be.2.4.3

ADOPTE à l'unanimité – 20^{ème} annexe

Entrée de Monsieur SPEER : 41 présents

5^e objet : Grande infrastructure sportive. Secrétariat- Sports

Mme JUNGST, Conseillère : Je suppose que nous allons avoir une présentation de ce dossier ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je le connais par cœur. Donc, comme je vous sais extrêmement appliquée, je ne doutais pas un seul instant que vous aviez examiné le dossier en détail mais je peux vous en donner les grandes lignes.

Mme JUNGST, Conseillère : Oui, allons-y pour les grandes lignes. Je pense que c'est un dossier qui mérite quand même un petit exposé.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vais le faire, j'attends simplement que l'on me le donne. Alors, suite au constat qui montre que dans notre Ville, nous souffrons d'un manque d'infrastructures sportives et singulièrement de piscines, nous avons pris contact avec la Région Wallonne pour examiner, avec elle, quelles étaient les possibilités financières qui

nous permettaient de bénéficier de subventions pour tenter de pallier à une déficience importante. En fait, on constate que par rapport à d'autres villes et d'autres régions, parfois d'ailleurs des communes et des villes qui sont bien moins peuplées que la nôtre, il y a de très belles infrastructures sportives. Chez nous, pour diverses raisons, les infrastructures sportives manquent. Alors, il nous semblait que la première des priorités, c'était une piscine digne de ce nom. C'est la raison pour laquelle, dans le dossier, vous trouvez le projet de construire une piscine sur les terrains du Grand Large. L'idée étant de compléter ce que l'on fait actuellement avec l'ADEPS au Grand Large et de venir y adjoindre d'autres infrastructures sportives, dont la piscine. Rien que la piscine, il y en aurait, quant à un ordre de grandeur, de 10 à 12 millions d'euros. A cet égard, nous pourrions obtenir des subventions qui pourraient atteindre quelque chose qui tournerait autour de 60% d'interventions, ce qui nous obligerait de trouver les 40 autres %, l'IDEA ayant déjà fait savoir qu'elle était prête à contribuer à la mise en œuvre d'une infrastructure de cette nature, étant entendu qu'elle ferait un effort similaire pour La Louvière. L'idée étant, dans les deux sous-zones de l'IDEA de contribuer au développement social et sportif par une aide dans ces infrastructures. Parallèlement à cela, nous réintroduisons un dossier que vous connaissez bien, qui est celui de la tribune de l'Albert, tribune dont on a discuté à maintes reprises et qui a fait l'objet d'un long débat la fois passée, je n'y reviendrai pas, et tribune pour laquelle nous allons phaser les travaux, puisqu'on commencerait par la tribune proprement dite en face de l'Avenue du Tir, donc du côté du tennis pour ceux qui connaissent les lieux et puis, on ferait chaque année supplémentaire, un côté puis l'autre, puis le troisième côté de l'infrastructure. Par ailleurs, nous avons aussi de grandes difficultés au basket, à savoir, à juste titre, que les responsables du basket nous ont fait savoir que leurs infrastructures méritaient une rénovation significative et qu'il y avait des problèmes de sécurité. Nous avons fait en sorte que les questions liées à la sécurité puissent être rencontrées immédiatement mais il reste, à juste titre, à rénover les Halles de Jemappes et là, il y en aurait pour quelque chose qui tourne autour des 5 à 6 millions d'euros. Donc, notre idée est de présenter les 3 dossiers ensemble à la Région Wallonne, étant entendu que la Région Wallonne ne pourra certainement pas subventionner tous ces dossiers immédiatement, mais l'idée est de voir dans la répartition 2002, puisque là il y avait un budget global, de mémoire, de l'ordre d'un bon milliard et demi d'anciens francs, pour l'ensemble des infrastructures sportives en Wallonie et que j'espère pouvoir avoir quelques centaines de millions de cette enveloppe d'un milliard et demi, sur le budget 2002 et, bien entendu, alors, le reste des subventions viendrait en 2003 et pour certaines parties même en

2004 puisque, je reviens au stade, il faudra attendre pour recevoir les aides, plusieurs années de construction. Voilà, en gros l'idée. Parallèlement à cela, j'ai reçu hier une lettre du Ministre HAZETTE m'indiquant qu'il marquait son accord pour réparer Jean d'Avesnes. Mais, compte tenu des difficultés budgétaires, cela se fera à partir de janvier. Bon, on a attendu jusque maintenant, ce n'est pas trois mois qui vont faire l'affaire, j'espère simplement qu'en janvier, les travaux pourront débuter ou en tout cas, le plus vite possible, ce serait une bonne nouvelle puisque nous sommes une ville dont l'une des singularités, ce n'est pas la seule, c'est d'avoir une équipe de water-polo en division 1 et qui ne peut pas jouer sur son territoire, ce qui est quand même un peu "spéc" pour utiliser un terme que vous connaissez bien. Et donc, on pourrait au moins, en attendant la construction de la nouvelle piscine, parce que, pour la piscine, on a un projet de masse mais il y a plein de travaux d'études parce que je pense qu'il faut surtout, si vous voulez, dans l'état actuel du projet, Madame, ce que nous essayons de faire, c'est d'introduire et de nous inscrire dans la sollicitation des budgets. Etant entendu qu'une fois que l'accord de principe de la Région sera obtenu, il restera, au niveau de la Ville, à travailler en détail les projets. Je pense à la piscine, je n'ai pas encore d'idées, ni vous non plus et on en discutera au Conseil communal. J'espère qu'on pourra venir avec plusieurs projets, moi, je ne sais pas s'il faut une piscine de 50 m ou de 25 m mais plus large, s'il faut un bassin, s'il en faut 2, s'il en faut 3, ce que je voudrais, c'est qu'on trouve le moyen de construire une piscine qui, à l'utilisation, coûte le moins cher possible et qui permette à un maximum d'enfants et de jeunes de pouvoir s'ébattre mais aussi, pour un certain nombre d'entre eux, de pouvoir faire de l'entraînement. Et, tout cela, nous le travaillerons au fur et à mesure que le temps avance. Par ailleurs, cela nous y reviendrons le moment venu, nous pensons aussi à l'ensemble des "petits" clubs, dits "petits clubs", mais qui ne sont pas si petits que cela, car le Ministre l'a indiqué, il souhaite soutenir les petites infrastructures comme il les appelle, et je pense que nous, nous devons être les relais, nous devons soutenir aussi le subventionnement d'infrastructures, tantôt c'est investir, tantôt c'est pour une douche, etc, tantôt un endroit pour s'abriter contre le vent, sur tel ou tel stade de sports, il me semble que pour cela aussi, on doit aider. Et donc, c'est dans cette vision-là que s'inscrit le projet qui est soumis à votre appréciation.

Y a-t-il d'autres remarques ? Maintenant que j'ai fait cette présentation, je vous recède la parole, Madame.

Mme JUNGST, Conseillère : Merci, M. le Bourgmestre. En fait, je suis très heureuse d'apprendre enfin que ce dossier de la piscine Jean d'Avesnes va se débloquer. Si les

travaux commencent en janvier, j'espère donc que pour l'été prochain, nous pourrions avoir, de nouveau, l'opportunité d'aller nous baigner dans ce lieu. Je ne sais pas combien de mois vont durer les travaux, cela c'est une autre question. Mais, mon intervention ici touche plutôt le dossier des grandes infrastructures sportives que vous avez eu la gentillesse de nous exposer. Nous savons que c'est à la demande expresse du Ministre DAERDEN et afin de bénéficier de subsides régionaux encore disponibles sur le budget 2002 que ce dossier nous est présenté malgré tout un peu à la hâte aujourd'hui, alors, que le Conseil communal est sollicité malgré tout, pour se prononcer sur des choix financiers et stratégiques qui vont l'engager au moins pour 20 ans et dès lors, il s'agit quand même, globalement, d'un gros budget qui est introduit, c'est-à-dire 20.700.000 €, soit en anciens francs dirons-nous, parce que c'est parfois plus visible pour les gens, 835.000.000 et donc, j'ai pris connaissance de ce dossier comme mes collègues, évidemment, nous avons vu que pour des raisons budgétaires, le Collège avait choisi des priorités, autour du football, de la piscine et du basket, et laissé de côté le déplacement du tennis, engendré par le football et la création d'un hall de gymnastique ; donc, manifestement, budgétairement, ce n'était pas possible. Alors, le tout évidemment, dédié à des clubs de haut niveau. Eh bon, c'est un peu à ce niveau-là que j'interviens parce que notre groupe, et je pense que nous sommes souvent intervenus dans ce sens-là, souhaite amorcer un débat qui nous tient à cœur, à savoir les équilibres nécessaires dans les investissements financiers et humains, entre le sport amateur et le sport d'élite. Nous connaissons l'impact positif en terme d'image d'une ville où des clubs de haut niveau évoluent, ou d'une victoire "blanc-black-beur" comme en France à la Coupe du Monde de 1998 ou le fair-play de tel ou tel, comme l'impact négatif aussi du dopage des athlètes, des tricheries dans certains clubs, bref, la question est donc bien de définir la place des pouvoirs publics dans le sport de haut niveau. Où se situe la frontière entre le sport amateur, basé souvent sur le bénévolat et donc, bien sûr, il ne faut pas idéaliser le fonctionnement et le sport professionnel ? Il est, à mon sens, fort étonnant que peu d'organisations politiques qui ont pour mission de mettre en débat sur la place publique les enjeux de société, commencent à peine à s'en préoccuper. En effet, d'abord le sport recèle, en lui, la plupart des grandes questions qui traversent nos sociétés occidentales. L'évolution des méthodes d'éducation de nos enfants, l'accès démocratique de tous, l'augmentation croissante de l'intervention de la sphère économique dans tous les secteurs d'activités, la possibilité d'aérer nos vies par des espaces de liberté à côté du travail quotidien, le rapport à la santé et à l'utilisation des médicaments, les relations entre les peuples, pays et nations, dans un monde multiculturel globalisé. Je pourrais encore en citer

de nombreux impacts. Ensuite, bien sûr, il y a le nombre de participants à des activités physiques. Ce nombre ne cesse de croître et cette augmentation n'est sans doute pas prête de s'arrêter en raison, par exemple, du nombre grandissant de possibilités offertes à tous les publics et notamment, les seniors qui sont, comme nous le savons, très amateurs de ce genre d'activités. Il est plus que nécessaire donc de voir, en tout cas, au niveau des différents niveaux de pouvoirs publics, quels instruments mettront en place pour évaluer et surtout, pour créer un équilibre entre les pratiques d'un sport amateur et celui d'un sport d'élite. Une activité sportive doit être accessible à tous, à prix démocratique et la focalisation des médias, du public, des investisseurs et d'une partie des pouvoirs publics sur le sport élite ne peut nous faire oublier que c'est loin des grandes stades que l'essentiel des efforts doit être mené. Le sport comme facteur d'épanouissement de l'individu, et aussi comme moteur de sa santé, devrait bénéficier d'une série de dispositifs qui redistribuent les sommes colossales perçues par certains agents ou institutions vers un large public pour lui permettre l'accès à toutes les activités ludiques et sportives possibles. Et donc, à notre niveau, puisque nous sommes au niveau communal, que pouvons-nous faire ? Nous plaidons, nous, pour recréer plus de lieux de socialisation et d'éducation du citoyen via, par exemple, la création d'espaces publics partagés avec le sport détente. Parce qu'on parle beaucoup des clubs et des infrastructures, des grosses infrastructures, des petites infrastructures, mais il y a aussi l'accès du citoyen au quotidien, la place publique où on peut trouver un panier de basket ou un terrain multisports, donc tout ce qui est le sport informel et là, je pense qu'au niveau communal, nous avons un grand rôle à jouer, puisque nos citoyens vivent dans cette Ville, ont des enfants et doivent pouvoir pratiquer, démocratiquement, une activité physique. Nous attendons donc du Collège des propositions concrètes, parce que, M. le Bourgmestre, vous l'avez dit, c'est une de vos préoccupations aussi, nous aimerions pouvoir nous prononcer sur un dossier aussi bien ficelé quant à l'aménagement d'espaces publics consacrés au sport et à la détente, et aussi, aux petites infrastructures qui pourraient être placées dans les clubs sportifs existants. Dès lors, dans ce dossier, évidemment, c'est le prétexte, pour nous, d'aborder l'autre facette du sport, mais il est clair aussi que nous serons vigilants quant à l'affectation de la piscine. Puisqu'en fait, la motivation dans le dossier qui nous est présenté, qui a été effectué par l'IDEA, est une piscine dont la motivation vient de ce club de water-polo et donc, l'élite. Or, vous le savez, nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, et je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus, ce qui manque à Mons, c'est surtout un endroit où les gens, les citoyens, quels que soient leur milieu, leur condition, leur âge, puissent aller pratiquer une

activité physique dans de bonnes conditions. Dès lors, nous serons très vigilants pour que cette piscine ne soit pas une piscine pour l'élite mais soit une piscine accessible à tous et pour le plus grand nombre. Merci.

M. POIVRE, Conseiller : Merci, M. le Bourgmestre. Eh bien, plus brièvement et en restant dans le cadre du point proposé, je disais, au moins de mars dernier, lors de la présentation du budget que nous nous réjouissons du projet de village sportif, "projet alléchant et enthousiasmant", avais-je dit à l'époque, mais je me demande également si on pouvait décemment croire à sa réalisation. Six mois plus tard, c'est l'occasion de faire le point sur des orientations prises et des orientations rectifiées. Le projet se focalise donc sur la ou les piscines, avez-vous dit, olympique ou pas, installée au Grand Large en attendant de reparler, je suppose, de la salle de sports de 4.500 places et de la patinoire. Les autres axes, ce sont le football et le basket, nos clubs de D1, il est tout à fait normal de s'y attarder, vu d'ailleurs leur bonne santé sportive actuelle, même si les dépenses dans ce genre de travaux y sont souvent onéreuses. Reste à voir les échéances que le Collège se donne pour faire aboutir ses projets. Six mois plus tard, c'est aussi l'occasion de constater, malheureusement, que la piscine Jean d'Avesnes n'est pas encore opérationnelle mais, vous nous avez rassurés sur ce point. Enfin, dernier point, peut-on espérer la remise en route de Mons Invest, outil qui m'a permis de satisfaire des petits clubs dans des proportions plus modestes, certes, mais qui faisaient tout autant plaisir à leurs gestionnaires. Je me permets d'en reparler à l'approche de la confection du budget car si ces petits clubs se réjouissent des succès de leur homologue national, paradoxalement, à cause des prix d'entrée ou abonnement, "fan" cartes et autres, ces petits clubs voient leur nombre de visiteurs diminuer et donc, des rentrées moins importantes. Merci, M. le Bourgmestre.

M. BEUGNIES, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, je voudrais simplement poser une question....

Je sais qu'il y a un an, un an et demi d'ici, on avait étudié le problème sportif de la Ville de Mons et on avait entendu dire, en son temps, qu'il y avait été question de construire une piscine olympique à La Louvière. Alors, j'aimerais bien savoir ce qu'il en est de ce projet-là, parce que manifestement, si on veut faire une piscine olympique à Mons, il faudrait peut-être au préalable se mettre d'accord.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, oui, bien sûr. Merci beaucoup.

Je vais tenter de répondre. D'abord pour ce qui concerne les questions liées à d'autres types de sports comme, par exemple, le tennis, c'est clair que là où le tennis se trouve aujourd'hui, un peu enclavé entre l'école des jeunes et le terrain de première du RAEC

Mons, c'est un peu difficile. On avait imaginé et je pense que tout le monde peut comprendre que, non seulement, le monde ne se fait pas en un jour mais le Collège, comme tout un chacun, essaye de trouver les meilleures solutions, nous avons pensé pouvoir tout déplacer près de l'hôpital psychiatrique non loin du lieu où il y a des murs d'escalade. Nous avons négocié avec la Région Wallonne. Le Ministre DETIENNE était venu à Mons, nous en avons parlé et le Cabinet était tout à fait favorable, il n'y avait aucune difficulté, nous avons affiné nos calculs, en tout cas, on avait demandé à l'IDEA de nous donner un prix et puis, on s'est aperçu que le prix remis par l'IDEA pour ce transfert oscillait autour des 3 millions d'euros. J'ai dit - et j'espère que vous ne m'en voudrez pas - que cela est impensable. Je ne vois pas au nom de quoi nous allons dépenser 3 millions d'euros. Dans mon esprit, on peut peut-être dépenser un demi-million, peut-être trois quarts de millions, parce qu'il faut faire quelque chose, on peut peut-être aller jusqu'au million, bien que je trouve cela considérable, mais, 3 millions d'euros, cela me semblait impossible. Dès lors, avec nos services et l'administration, on essaye de trouver une autre solution. Là où se trouve maintenant le tennis, mais sur d'autres terrains avoisinant, mais comme toujours, la difficulté est de négocier avec les propriétaires des terrains avoisinants le lieu. Ceux-ci ayant mille et une raisons et souvent des raisons fort compréhensibles, de ne pas vendre leurs terrains. Alors, nous en sommes, pour le moment, à ce type de discussion. Je pense qu'il faut rester ouverts pour essayer de trouver une solution acceptable pour tout le monde, mais comme vous le disiez tout à l'heure, dans des prix qui soient raisonnables parce que, avec quelques millions, on peut faire beaucoup aussi pour les petits clubs, j'ai bien entendu ce que vous disiez. Deuxième élément. Pour ce qui concerne l'ensemble de la politique sportive, je partage ce que vous avez dit, Madame. Quand je dis "je", le Collège partage, est d'accord avec vous, sur l'analyse que vous faites. La difficulté est toujours la même, c'est qu'il faut avancer d'une manière pragmatique. Nous, que faisons-nous pour le moment ? Nous avons tous les halls sportifs des écoles qui sont ouverts au monde extérieur. C'est déjà cela. Quand nous aurons restauré, quand le Ministre HAZETTE aura fait effectuer les travaux à Jean d'Avesnes, on aura quand même les trois piscines dites "d'entraînement", cela reste modeste mais elles existent, à Cuesmes et à Flénu et Jean d'Avesnes, même si à Flénu, le moins que l'on puisse dire, c'est que depuis la création de cette piscine, on n'a pas été à l'abri de difficultés, une fois c'était le toit, une fois c'était le mur. D'ailleurs, j'ouvre une parenthèse, et j'attire vraiment votre attention, je pense que ce type de travaux ne doit pas être attribué aux moins-disants, et là, il faudra que nous soyons très attentifs, quand on viendra au Conseil communal, parce qu'il faut donner au moins-

disant, à un moment déterminé et en ne prenant pas en compte l'ensemble des frais de fonctionnement et une responsabilité qui dépasse la responsabilité décennale. Prenons le cas de Flénu, je me demande combien de millions nous avons dépensés pour réparer cette piscine et cela reste toujours, d'une certaine manière, insatisfaisant. Je pense qu'il faudrait parfois payer un peu plus cher à la base mais pour avoir du solide, pour parler simplement, et avoir des frais d'entretien plus légers. Donc, ça nous l'avons. Par ailleurs, vous constaterez qu'on n'hésite pas, quand on peut, à restaurer une activité locale. Souvenez-vous les terrains de Flénu! Vous vous rappellerez qu'il y a eu une petite tension à un moment donné parce que nous avons dit que nous reprenions des terrains qui avaient été confiés par un bail à longue durée à l'Albert pour le restituer au Comité de quartier de Flénu qui a créé un club. Vous savez qu'aujourd'hui, chers collègues, il y a 265 enfants, gamins qui sont inscrits et qui sont animés et qui sont entraînés au club de Flénu. Et ça, bien entendu, pour nous, c'est l'exemple à suivre. C'est clair que ce qu'on voudrait, c'est essayer de soutenir, même parfois modestement par peu de choses, ces clubs qui accomplissent un rôle sportif et social des plus importants. J'en termine dans la réponse avec la question sur La Louvière, je pense qu'il faut bien comprendre que le développement de la Wallonie est un développement multipolaire. Et comme j'essayais de le dire avant que le "jingle" ne m'interdise de poursuivre hier sur les ondes de la RTBF, il faut éviter surtout dans la partie francophone du pays, tout sous-localisme, parce que c'est absurde, ça n'a aucun sens, il faut au contraire s'entraider. C'est dans cet esprit d'ailleurs que je pense que dans les moyens financiers dont dispose la Région Wallonne pour les grandes infrastructures sportives, je pense qu'il faut faire de la place pour permettre aussi à La Louvière de réaliser son projet. L'IDEA a déjà indiqué qu'il y aurait des moyens financiers pour La Louvière comme pour Mons et, bien entendu, en fonction de l'aide que pourra apporter la Région Wallonne et du type de piscine, nous pouvons aussi discuter. J'imagine que si on fait une piscine olympique à La Louvière, on ne va pas faire une deuxième piscine olympique ici. Donc, tout ça est à discuter. Peut-être qu'il n'y en aura aucune ni d'un côté ni de l'autre, je n'en sais rien. Simplement, parce que qui dit "piscine olympique" implique des coûts considérables parce qu'il faut une hauteur pour plonger et donc il faut, comment dirais-je, comme vous l'aurez constaté, je ne suis pas un grand champion du plongeur si ce n'est dans le monde politique, mais j'ai parfois du mal à surnager! ... il faut des infrastructures très profondes qui coûtent très cher et il faut des plafonds très élevés parce que quand on fait de la compétition de natation, il n'y a pas que sur le plan d'eau que ça se joue mais il faut aussi permettre l'exécution de plongeurs et qui

dit "plongeon" dit "de la hauteur". Et donc un volume considérable avec une déperdition de chaleur considérable et des travaux très importants. Donc, moi, je n'y connais rien. Je dis simplement que tout ça doit être examiné avec un esprit de solidarité régional et interrégional. Personnellement, je soutiendrai le projet de La Louvière auprès de la Région Wallonne pour permettre à cette région qui en a besoin de pouvoir se développer comme nous le faisons raisonnablement sans créer des guérrillas absurdes entre les sous-régions. Voilà un peu où nous en sommes, mais pour que nous puissions espérer bénéficier de quelque chose, il faut introduire les dossiers et je reconnais que nous répondons – comme vous le disiez, Madame – à une demande du Ministre et que cela s'est fait un peu à la hâte; d'ailleurs je dois vous indiquer qu'à ma plus grande surprise, les problèmes d'éclairage du stade – parce que un stade, ça s'éclaire – comme maintenant, nous sommes un grand club, qu'on passe à la télévision, ce n'est plus 600 lux mais c'est 1000 lux, ça vous le saviez? Mais pour 1000 lux, il faut augmenter les poteaux et donc, maintenant, les poteaux actuels, il faut peut-être les abattre et reconstruire des poteaux plus hauts avec un éclairage ad hoc et on me dit que ça coûterait entre 30 et 60 millions d'anciens francs. Je voudrais que tout ça soit inclus dans les projets tels qu'ils sont déposés. Mais on ne les trouve pas dans le dossier tel que vous le voyez, on voit une superbe tribune mais l'éclairage, on ne le voit toujours pas, donc on devrait quasiment jouer dans le noir. Mais donc pour vous dire que c'est vrai que nous déposons à l'introduction ce dossier, mais il reste encore beaucoup à faire et que moi, je suis ouvert à tout débat. D'ailleurs, au moment du budget, il faudra avoir un débat plus approfondi sur l'ensemble de la politique sportive, mais on doit avancer parce que ces équipes phares méritent aussi des infrastructures qui, hélas, nous coûtent trop cher. Voilà, Madame, je vous cède la parole, si vous voulez répliquer. Monsieur... bien, mes chers collègues, moyennant ces informations, ECOLO, CDH, MR, PS, le point est approuvé. Merci.

ADOPTE à l'unanimité – 21^{ème} annexe

6^e objet: Autorisation de se constituer partie civile contre les auteurs présumés responsables des dégâts occasionnés aux biens publics lors d'un accident de roulage du 21 mai 2001. Contentieux RECPFAC

ADOPTE à l'unanimité – 22^{ème} annexe

Sortie de M. TAQUIN : 40 présents

7^e objet: ISPH. Assemblée générale extraordinaire du 21.10.2002. Approbation des comptes 2001 et du résultat d'exploitation à mi-exercice (30.6.2002)
Secrétariat PhL/MPO.ISPH

8^e objet : ISPH. Approbation du plan stratégique, du projet de réorganisation et application de l'article 59 des statuts. Secrétariat PhL/MPO/ISPH

9^e objet : ISPH. Modifications statutaires. Secrétariat PhL/MPO/ISPH

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, on fait 7, 8 et 9. Ok ? Je vous en prie. Qui prend la parole ? Monsieur COLLETTE ? Monsieur BAILLY. Je m'y perds aujourd'hui! Allez-y!

Monsieur BAILLY, Conseiller: Merci, Monsieur le Bourgmestre. Eh bien, Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, l'an 2002 sera certainement une année charnière sur le plan des déchets. Nous avons eu d'abord, en début d'année, la décision des bourgmestres de la CUM qui a augmenté le taux de la taxe sur les immondices et puis qui a inventé la distribution de chèques propreté. Nous avons eu ensuite le rapport tant attendu de SHANKS et COMASE qui a été présenté au Conseil d'Administration de l'ISPH, qui est évidemment des plus accablants pour l'intercommunale. Il révèle une faiblesse de management, l'absence de vision stratégique, une mauvaise gestion financière, une désastreuse politique du personnel, des investissements techniques très importants sans examen sérieux de leur fiabilité, un sous-investissement dans le matériel roulant et informatique et bien d'autres choses encore. Troisièmement, le Conseil d'Administration de l'ISPH du 22 mai a décidé, à l'unanimité, d'adopter la solution de regroupement de toutes les activités de collecte et de traitement des déchets dans une intercommunale unique soit le scénario indiqué 2B. Quatrièmement, une nouvelle convocation du Conseil d'Administration est intervenue le 19 septembre où il fut décidé de la tenue d'une assemblée générale le lundi 21 octobre. On y abordera cinq points. Dans le second, il est question de l'avenir de l'intercommunale suite à la décision du 22 mai. On ne fait aucune allusion à un projet de réorganisation. Le troisième point, le "petit a", traitera la modification de l'article 59 des statuts afin de le mettre en conformité avec les articles 431 et 633 du Code des Sociétés. Cinquièmement, lors de la réunion précitée du 29 septembre, un dimanche à 10h, il y avait certainement tout à coup le feu au lac et on comptait nous faire voter dans la précipitation sur un plan stratégique et un projet de réorganisation ainsi que sur le licenciement de douze personnes. Après débat, il fut décidé, à l'unanimité, d'inscrire le point concernant le projet de réorganisation à l'assemblée générale du 21 octobre. En aucun cas, les administrateurs CDH de l'ISPH n'ont pris position sur le fond du problème lors de cette assemblée. Deuxièmement, la gestion journalière du personnel étant du ressort du Comité de direction, c'est à lui qu'il appartenait de trancher concernant les licenciements au 1^{er} octobre. Néanmoins, une chose est claire, le Comité de direction de l'ISPH a exposé aux dix bourgmestres de la zone le projet de réorganisation. C'était le 26

septembre, soit trois jours avant la réunion du Conseil d'Administration. Les bourgmestres ont également été invités à la réunion dominicale du 29 septembre. Ils étaient donc mieux informés que la plupart des administrateurs concernant les mesures de réorganisation et leur aspect social, soit un licenciement de 84 à 95 équivalents "temps plein" et en séance, on peut dire que bien peu ont réagi. Pour le CDH, la réorganisation détournée de la collecte en majorant les heures réellement prestées de 20 % et en abandonnant la notion du "fini fini", va nous ramener, d'ici quelque temps, à la situation qui a contraint les décideurs de l'époque à adopter le système. Deuxièmement, la réorganisation de la Cellule des encombrants ne peut aller de pair qu'avec l'augmentation du nombre de parcs à conteneurs. Nous devons atteindre une densité d'un parc pour 15 000 habitants. Troisièmement, pour nous, essayer de solutionner l'hémorragie du coût de fonctionnement de l'ISPH par une diminution de la qualité du service n'est certainement pas une bonne solution. A titre exemplatif, la solution préconisée par le rapport d'expertise, de diminuer la fréquence d'enlèvement des bulles à verres afin de faire des économies va à l'encontre de ce que, pour nous, il faut faire. Dans trop d'endroits, nous continuons de constater la présence de bulles à verres remplies et de dépôts sauvages au pied de ces mêmes bulles. Quatrièmement, le problème des petits conteneurs va évoluer comment? S'il n'atteint pas l'équilibre, à qui sera-t-il cédé et sous quelles forme et condition? Nos questions sont les mêmes pour la station de transfert. Cinquièmement, des partenariats sont envisagés pour le tri et le broyage. Question: quelle est la nouvelle structure qui s'offre si généreusement à l'ISPH? Quelle structure mixte serait créée pour le broyage? Que deviendra l'installation? Sixièmement, la réorganisation des services communs nous laisse sceptiques. Vous semblez découvrir qu'il est urgent de définir les fonctions de 70 personnes employées et dans un second temps, de redéfinir les besoins en fonction des activités. Vous comptez réduire le taux d'absentéisme et abandonner le mécanisme des jours de maladie dans l'ancien statut. Quand pourrez-vous chiffrer ces mesures sur les plans financier et social? Septièmement, dans le cadre d'une intercommunale, une cessation d'activité telle que définie à l'article 59 des statuts est difficilement envisageable. Les communes seront donc solidaires et cette mauvaise gestion est une véritable catastrophe qui aura pour corollaire que le contribuable devra, une nouvelle fois, éponger le déficit. La recapitalisation de l'intercommunale coûtera € 11 496 000, dont coût pour la Ville, une annuité d'emprunt de plus ou moins 18,5 millions d'anciens francs. Huitièmement, concernant la problématique des pensions, nous ne voyons pas pourquoi il faut payer en une fois les engagements financiers non couverts. Cette somme ne peut être exigée qu'en cas de dissolution de

l'intercommunale, alors pourquoi décider de liquider ce montant de € 30 millions maintenant? D'autre part, nous ne sommes pas du tout convaincus de l'impact budgétaire des mesures que vous comptez prendre et qui vont générer, dites-vous, 20 % sur les coûts actuels. Nous croyons, au CDH, qu'une telle réforme aurait mérité beaucoup plus de réflexion en profondeur avant d'être annoncée. Vous avez essayé de la faire passer en force et en vitesse. Nous n'apprécions pas du tout ce procédé qui révèle un déficit démocratique certainement important. Il y va de l'avenir d'une centaine de personnes et de la contribution financière de dizaine de milliers d'autres. Aussi, notre vote sera-t-il négatif sur ce point. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, quoi que je dise, votre vote est négatif?!

Monsieur BAILLY, Conseiller: Vous pouvez toujours dire, Monsieur le Bourgmestre...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Vous me désespérez vraiment! Vous qui avez été membre du Conseil de Direction de l'ISPH! Vous qui avez tant travaillé!

Monsieur BAILLY, Conseiller: Je n'ai jamais été membre du Conseil de Direction! Du Conseil d'Administration, j'ai été membre, du Conseil de Direction, jamais!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, excusez-moi, c'était un lapsus! Du Conseil d'Administration!

Monsieur BAILLY, Conseiller: Oui, oui, ça je le reconnais, oui.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Honorable membre! Bon, groupe ECOLO? Monsieur COLLETTE.

Monsieur BAILLY, Conseiller: Monsieur BEUGNIES a levé la main!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui mais d'abord l'opposition, quand même! Nous devons, en bonne démocratie... donner priorité à l'opposition! Allez-y!

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Nous étions évidemment très intéressés d'avoir...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Vous, vous vous seriez trop amusé après! Je vous connais trop!

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Exactement! La première raison était qu'évidemment, nous souhaitions connaître par quelle pirouette, si je puis dire, le CDH avait tiré ses billes d'une gestion à laquelle il a manifestement participé puisqu'il était membre d'une ancienne majorité communale qui était responsable d'une véritable fuite en avant et d'une véritable prise d'otage du citoyen puisque, soyons clairs, à chaque augmentation du coût, à chaque dérapage dans la gestion de l'ISPH, on reportait sur le citoyen, c'est-à-dire sur la taxe des immondices qu'il devait payer, pour les erreurs graves de gestion qui ont été commises par l'ancien Conseil d'Administration. Vous verrez tout de suite que les convergences que vous

avez cru deviner lors des premiers votes de ce Conseil entre les deux groupes de l'opposition de cette Assemblée ne se vérifieront pas parce que nous voudrions d'abord rendre hommage à ce Collège et à la décision que vous avez prise vous-même, Monsieur le Bourgmestre, de dire: "Maintenant, ça suffit!". Peut-être ne saviez-vous pas exactement comment on allait effectivement remédier à la situation mais pour vous, la prise d'otage du citoyen dont je viens de parler ne pouvait plus exister. Ceci dit, je ne peux pas passer sous silence le fait que nous sommes entrés, à partir de la réforme législative des intercommunales, dans le Conseil d'Administration de l'ISPH et de rendre hommage aussi au labeur obscur et extrêmement frustratoire et frustrant que mon prédécesseur, Madame Isabelle MALAISE, a dû déployer lorsque elle est entrée dans ce Conseil d'Administration qui, à l'époque, durait de trois à douze minutes, c'était une moyenne habituelle, au cours desquelles aucune réponse n'était jamais donnée à ses interpellations, l'amenant même à devoir, à de nombreuses reprises, adresser des lettres recommandées au Comité de Direction pour obtenir des réponses à des questions qu'elle posait, réponses qui ne sont d'ailleurs jamais venues. Alors, effectivement, il est sans doute difficile dans cette habitude de l'opacité de redresser la situation et de jouer la transparence. Je pense que le nouveau Comité de Direction a voulu le faire mais a-t-il été lui-même en mesure d'apprendre tout ce qui s'est passé et tout ce qui a amené l'ISPH dans l'état de délabrement extrême qui est le sien. Je pense qu'en fait, le nouveau Comité de Direction découlant des dernières élections communales, ne s'attendait pas à tant de difficultés pour voir clair. Il a choisi une piste qui est, effectivement, de solliciter un audit organisationnel qui a été confié à la firme COMASE-SHANKS et qui, ma foi, a apporté un éclairage non négligeable sur les inepties de gestion qui ont été réalisées et dont les conclusions sont, malheureusement, par rapport aux demandes que nous avons faites, en retrait par rapport à l'exigence qui nous paraissait devoir être menée conjointement, c'est-à-dire faire un audit financier et comptable qui reste toujours à réaliser parce qu'il semblerait, j'ai eu certains échos, qu'on va encore découvrir de nombreux cadavres dans les placards avec des conséquences fiscales ou sociales de redressement, que l'on peut encore attendre. Je n'ai que de très vagues échos. Je n'ai jamais pu travailler que sur des comptes tout à fait incomplets puisque j'apportais déjà aux anciens administrateurs ma maigre contribution par l'analyse de la balance des comptes généraux. Ceci dit, c'est en mars déjà que le rapport COMASE-SHANKS a été déposé. C'est en mai déjà qu'il a été nécessaire de faire des choix. Je voudrais les rappeler parce que je pense que le CDH a la mémoire courte à cet égard et ces choix étaient extraits de trois propositions initiales de l'audit. La première était une réorganisation, c'est-à-dire un

redressement, "on le fait à l'interne". La deuxième était une restructuration qui signifiait, en réalité, un regroupement de sociétés par des mécanismes de fusion, scission, absorption entre les différents acteurs présents dans le domaine des déchets dans notre région et la troisième branche de l'alternative, si je puis dire, c'était la privatisation. On a choisi une quatrième voie qui est une voie médiane entre la réorganisation, c'est-à-dire le redressement interne pour, à terme, rendre la mariée plus belle en vue d'un mariage avec les autres acteurs qui était la deuxième solution préconisée par l'audit. Alors curieusement, depuis le mois de mai jusqu'au mois de juin, date de l'Assemblée générale et du mois de juin, de l'Assemblée générale d'approbation des comptes jusqu'au mois de septembre, on n'entendait rien venir et il est évident que la solution 2bis qui avait été préconisée par l'audit impliquait une bonne volonté des futurs partenaires, c'est-à-dire de l'IDEA en ce qui concerne la collecte, de ITRADEC en ce qui concerne le traitement des déchets pour s'intégrer dans cette synergie et marquer leur accord à être partenaire de cette solution. Bref, je crois que ce qu'il faut dire et ce qui va effectivement déterminer notre vote de ce soir, c'est que, nous, nos administrateurs, après un long débat interne chez ECOLO, avons accepté cette piste 2bis, cette voie 2bis et dans ces conditions, comme le vote de ce soir s'inscrit nécessairement dans cette optique, nous respecterons, nous, les engagements que nous avons pris. Mais nous ne les respecterons qu'à certaines conditions. Lorsque j'ai été amené à succéder à Isabelle MALAISE, que j'ai pu prendre connaissance du volumineux document que l'on m'a rétrocédé pour entamer mon mandat, je me suis immédiatement rendu compte qu'en droit comptable strict, si et pour autant que les comptes eussent été le reflet exact de la réalité financière et comptable de la société, nous étions dans une situation de faillite et comme il s'agit d'une société qui est une société civile et non une société commerciale dans la situation de devoir demander sa liquidation. Et je ne vous cache pas que lorsqu'au premier Conseil d'Administration auquel j'ai été amené à participer, on nous a proposé une modification statutaire de l'article 59 dans l'application duquel la tutelle avait rappelé que devait se tenir une assemblée générale pour statuer sur la continuité – je l'ai trouvée relativement maigre – d'avoir simplement à trouver un artifice juridique de modification statutaire pour se donner encore des délais. Et c'est à ce moment que, en accord avec l'ensemble des conseillers communaux, des administrateurs de l'ISPH et des conseillers communaux écolos de la région qui étaient "servies" par l'intercommunale, j'ai donné le coup de pied dans la fourmilière en disant: "On doit ordonner la liquidation!". Parce que, et c'est quelque chose qui n'avait pas été manifestement identifié lors de l'analyse du rapport COMASE-SHANKS, c'est que

juridiquement, si l'on tient compte des engagements qui avaient été pris à l'égard de la SMAP pour la constitution du fonds de pension du personnel statutaire, à condition qu'on ait retrouvé le contrat mais, apparemment, ce contrat qui remonte à 1987 ne s'était jamais trouvé dans les archives de l'intercommunale, il y avait une dette globale qui, outre les 300 millions que l'on doit aux banques, les 150 millions que l'on doit aux fournisseurs, les 80 millions, je parle toujours en anciens francs, qui étaient dus au titre de dettes fiscales salariales et sociales, un montant qui aurait dû être provisionné en compte de classe 16 du bilan pour le respect des engagements pris à l'égard de la SMAP de 1 milliard 200 millions d'anciens francs belges. C'était assez pour dire: "Il faut nécessairement mettre cette société en liquidation!". Cette médiatisation de la situation extrêmement critique a eu, à tout le moins, le mérite que, à ce moment-là, un comité de direction, je pense que la conférence des bourgmestres n'y est pas étrangère non plus, a dû mettre les bouchés doubles et peut-être forcer, dans leur dernier retranchement, les deux partenaires pressentis pour qu'enfin, ils consentent à se mettre à table afin de répondre favorablement à l'appel du pied qui leur avait été envoyé au mois de mai. Et voilà, donc ce projet de réorganisation qu'on a encore essayé de nous faire passer dans un débat bâclé dans le cadre confidentiel d'un Conseil d'Administration qui ne peut qu'être honteux de compter parmi ses membres des administrateurs qui ont laissé se faire la gabegie antérieure ou qui ont gardé le silence lorsque le Comité de Direction de l'époque ne répondait pas aux questions sur le présent et l'avenir de l'ISPH. Bref, on nous propose ce projet de réorganisation. Et, à première vue, nous étions tentés de le rejeter. Simplement sur base de la réflexion suivante. Sachant qu'il implique dans un premier temps un apport financier des communes de 440 millions d'anciens francs, ce qui, pour Mons, représente 172 millions d'anciens francs. Sachant que, dans un deuxième temps, une solution qui n'est même pas encore ébauchée dans le projet qui nous est soumis, les communes devraient faire face à cet endettement à l'égard du fonds de pension de 1 milliard 200 millions d'anciens francs, dont coût pour la Ville de Mons 496 millions 200.000 d'anciens francs. Et la question qui se posait était de savoir: est-ce qu'il est préférable ou non de choisir la voie de la réorganisation en vue de la restructuration, ladite voie 2bis, ou plutôt la voie de la liquidation qui, bien sûr, laisserait sur le carreau une série de créanciers mais qui laisserait aussi, de toute façon, la charge du fonds de pension aux communes puisque, de ce point de vue-là, le décret sur les intercommunales les tient solidaires des engagements de l'intercommunale à l'égard des membres du personnel et des charges qui sont liées à l'emploi de ce personnel. La faute, est celle de ne pas avoir la réponse à cette question que nous nous posions, elle incombe au

fait que l'on a fait cette économie peut-être bienvenue, peut-être politiquement convenable, de cet audit financier et comptable qui aurait pu faire apparaître les responsabilités. Parce que, et c'est cela qui nous empêche d'aller plus loin dans, je vais dire, la convergence d'objectifs par rapport au plan proposé par le Comité de Direction et soutenue par les bourgmestres et présentée par votre Collège, nous ne pouvons pas accepter que par un vote positif sur le plan de réorganisation il soit cru ou confondu qu'il y ait un accord pour couvrir les erreurs du passé. Or, il n'y a pas trente-six solutions. Nous savons qu'une procédure disciplinaire a été décidée par le Conseil d'Administration à l'égard de l'ancienne direction. Et nous avons déjà au moment de prendre cette décision sur laquelle les administrateurs écolos se sont d'ailleurs, seuls, abstenus, nous avons déjà la réponse à toute une série d'interrogations de la part de l'ancien directeur qui prétendait – je pense qu'il peut être cru à 99 % - que l'ensemble des décisions qu'il avait prises, avait bien été couvert par les anciens comités de direction devant lesquels il devait répondre de sa gestion comme d'ailleurs à certains présidents anciens. Et puisque quand il est question, notamment d'exécuter, d'ordonnancer des virements de l'Intercommunale à concurrence de plusieurs dizaines de millions, ce n'était évidemment pas lui qui avait la signature, mais bien le Président de l'Intercommunale, cela pose évidemment un énorme problème. Si l'on se mettait en liquidation, immédiatement, les fournisseurs qui ne sont pas payés, les banques qui se trouvent avec une absence de couverture de leurs créances par la réalisation des actifs de l'Intercommunale, pourraient engager des actions en responsabilité. A l'inverse, si l'on sauve l'ISPH et si toutes les communes assument les dettes contractées par l'ISPH à l'égard de ses créanciers, il n'y a plus, pour mettre en œuvre la responsabilité des administrateurs, ce que l'on appelle dans le jargon "l'actio mandati", c'est-à-dire l'action des associés contre les administrateurs, en disant "qu'ils ont failli à leur mandat". Et tout le monde sait que les administrateurs sont à l'abri de telles actions qui pourraient engager leurs responsabilités financières, dès lors que, ils sont couverts par des quitus donnés par les assemblées générales à leur gestion. Et je dirai qu'à la limite, il y a encore juste les actionnaires Ecolo qui avaient le libre vote lors de l'assemblée générale du 26 juin qui pourraient encore agir, actionner l'action minoritaire de l'assemblée générale contre les administrateurs pour les accuser. Alors comprenez bien que, compte tenu de l'attitude que nous avons adoptée jusqu'alors, il nous est fort difficile de dire, aujourd'hui, que non seulement nous allons converger avec vous vers une solution positive qui est nécessaire et qui est indispensable, mais, nous ne pouvons évidemment pas admettre que cela se confonde avec un quitus donné aux vrais responsables, c'est-à-dire aux responsables

politiques – puisque cette intercommunale est une intercommunale, je vais dire "politique pure" – qui sont responsables de la situation actuelle. Alors, voilà notre réflexion, vous l'avez entendue, elle est beaucoup plus nuancée que celle du CDH qui dit "après nous, le déluge, quand on y était, on a fait n'importe quoi, maintenant qu'on n'y est plus, on refuse évidemment de trouver la solution". Je crois que nous aurons la responsabilité de vouloir la rechercher avec vous, à certaines conditions. Et la première, elle consistait à lever une équivoque ou à faire disparaître une confusion entre les objectifs d'une gestion écologique des déchets et le surcoût de la gestion des déchets qui n'est pas liée à ces objectifs écologiques que l'on assimile très vite et très facilement à notre formation politique mais qui vient d'une gestion aberrante d'une formation politique à laquelle nous n'étions pas, ni mariés, ni fiancés à l'époque. Deuxième chose – et là, nous resterons fermes –, nous estimons que la mise en liquidation, même si nous l'avons estimée comme, pratiquement, la seule issue juridiquement possible, elle crée un danger par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés, c'est le danger de la privatisation de la collecte et du traitement des déchets dans notre arrondissement et nous pensons qu'une politique des déchets n'a de cohérence que si elle est gérée par les pouvoirs publics même si, à certains moments, elle peut avoir un surcoût par rapport à une gestion privée mais elle est alors responsable, elle est débattue, elle est transparente, elle est au service du citoyen et au service d'objectifs que nous devons préciser. Nous ne pouvons pas voter contre mais nous nous abstenons parce que nous ne voulons pas voter pour, compte tenu de cette impossibilité dans laquelle nous sommes, de lier à ce vote un quitus de l'action des anciens administrateurs dans le passé. A une condition encore, c'est que l'on se fixe très clairement, par une décision prise aujourd'hui, publiquement, par tous les groupes de ce Conseil, dans un débat public que nous avons voulu puisque nous sommes effectivement les auteurs de cette motion faite au Conseil d'Administration du 30 septembre, d'introduire ce débat dans un plan stratégique à soumettre au débat démocratique des communes, et soyons bien clairs aujourd'hui avec des objectifs et un calendrier pour atteindre ces objectifs. Ce calendrier, nous voulons que le Collège prenne l'engagement de le respecter. De notre point de vue, compte tenu de l'effort important qui est demandé à la commune, il faut que dans les deux ans, au plus tard, je vais dire 24 mois à partir de ce jour, nous puissions assister à l'acte de baptême de la nouvelle structure "collecte" et que, avant les prochaines élections communales, l'on puisse assister à la naissance de la structure intégrée de la collecte et du traitement des déchets, parce qu'il n'y a pas de politique des déchets cohérente, s'il n'y a pas intégration de ces deux paramètres. Le troisième étant, pour avoir une saine politique des déchets, il faut ne pas

produire de déchets mais c'est un objectif qui nous dépasse peut-être en partie. Et la deuxième chose, c'est l'engagement formel du Collège que, quels que soient les efforts que la Ville de Mons doit faire, doit décider de faire ce soir, pour redresser l'ISPH et la remettre sur ses rails, ce ne soit pas dans le cadre d'une répercussion des coûts, des "one shot" que nous allons devoir inclure dans la facture du citoyen. Que cela soit pris en charge par des renoncements de la commune à certains projets parce que ses moyens ne sont pas indéfinis et que les enveloppes sont limitées, nous le comprendrons, qu'il y ait une solidarité qui s'inscrive dans l'inscription de cet emprunt, dans le cadre du CRAC, qu'il y ait une solidarité entre les plus riches et les plus pauvres, nous l'acceptons. Qu'il y ait des renoncements à certains projets qui sont, sans doute, plus "somptuaires" ou plus facultatifs, nous l'admettons, et nous voulons votre engagement formel, à peine de revoir notre position, que, en aucun cas, ce surcoût pour la Ville de Mons ne soit intégré dans le coût direct des déchets qui sera mis à charge des citoyens. Merci.

M. BEUGNIES, Conseiller : Moi, je m'étonne de l'étonnement du CDH et en particulier de M. HAMAIDE. Je vais vous lire ceci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Reconnaissons que, jusqu'à présent, il n'a encore rien dit, M. HAMAIDE !

M. BEUGNIES, Conseiller : Mais il a l'air étonné !

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mais, il a encore le droit d'avoir l'air étonné !

M. BEUGNIES, Conseiller : Il ne faut pas dire quelque chose pour être étonné, n'est-ce pas?! Je remarque son étonnement. Je vais vous lire ceci: "La gestion de l'ISPH, gravement mise en cause, par un audit commandé par la Région Wallonne. On peut encore sauver l'Intercommunale, il est temps d'agir". Alors, je vais vous dire la date de cet article, c'est le 1.10.1985, date où il était temps d'agir ! Ainsi, le 19 octobre 1984, le Ministre DAMSEAUX avait commandé un audit pour l'Intercommunale de Salubrité Publique Hennuyère. Cette décision a été prise parce que le Ministre s'est rendu compte, en étudiant de près le cas de Mons, que le coût du ramassage des immondices pesait très lourd sur les finances de la Ville. Cet audit réalisé par la firme New Consulting a débuté en janvier 1985. Il vient de se clôturer par un imposant rapport; New Consulting n'y va pas avec le dos de la cuillère: si l'ISPH veut survivre, il est plus que temps de redresser la barre, surtout au niveau de la gestion, tout à fait déplorable. Et il y avait même un mot des travailleurs de l'ISPH qui déploraient que, malgré l'absence du directeur datant de plus de 10 mois, il n'y ait pas encore de décision du Conseil d'Administration pour la nomination d'un directeur intérimaire. Et on parlait d'un conseil de gestion impuissant. Alors, moi, cela

n'avait rien de conjoncturel mais c'était vraiment structurel. Alors, je ne vois pas en quoi on s'étonne, cela a toujours été comme cela. Et, apparemment, le coup de barre n'a pas été remis après 1984 puisqu'on est revenu exactement dans la même situation. Je précisais, lors de mon intervention du 25 février 1986, suite à ce rapport de l'audit – j'étais déjà là – et à l'époque, les statuts de l'ISPH précisait, je cite : "les communes ne peuvent se retirer sauf autorisation de l'assemblée générale votant aux $\frac{3}{4}$ des voix et à la moitié de ses membres". Les communes étaient donc pieds et poings liés. Puisqu'il fallait une majorité des $\frac{3}{4}$ des voix et la moitié des membres présents. C'est pire qu'une majorité spéciale. Et je disais ceci sur cette actualité: "Eh bien, pour nous, c'est clair, l'ISPH ne peut plus continuer à peser d'une telle façon dans les difficultés financières de la Ville. Quand on n'est pas content d'un fournisseur, on en change!" Et le 14 septembre 1986, date expiration du terme de 30 ans de l'Intercommunale, c'était l'occasion ou jamais, la Ville ne devait plus renouveler le contrat. Je dirais qu'il était urgent de chercher un autre fournisseur, de mettre des firmes privées en concurrence, qu'elles au moins, si elles se trompaient dans leur prix de revient, ce n'était pas à la Ville d'en supporter les conséquences. Voilà ce que je disais à l'époque. J'estime maintenant, M. le Bourgmestre, que j'avais parfaitement raison.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je dois reconnaître que cela ne manquait pas de pertinence. Mais, vous voyez le temps qu'il faut pour qu'on reconnaisse vos qualités. Et je crains que cela ne soit la même chose pour moi. A supposer que l'on en ait! Un mot et puis, sous le couvert politique du Collège, si vous acceptez, je voudrais céder la parole à Mme KAPOMPOLE puisqu'elle est présente et qu'elle est Présidente de l'Intercommunale, plutôt que ce soit moi qui vous explique ce qu'elle fait, à mon avis, vous gagnerez en efficacité d'entendre, par sa propre bouche, ce qu'elle fait. Mais avant cela, je voudrais simplement répondre à M. COLLETTE, sur un point important, c'est la répercussion du coût. Donc, il va falloir trouver 175 millions, que nous allons emprunter. Cela nous coûtera une grosse quinzaine de millions par an. Nous introduirons un dossier auprès du ministre chargé de la tutelle, dans l'espoir de bénéficier d'une subvention, en tout cas, d'une intervention du CRAC. Si l'intervention existe, le coût annuel pour la commune pourrait être réduit à environ une dizaine de millions par an. Après cela, nous allons devoir tenir compte d'une obligation qui nous est faite et qui est générale, c'est que nous devons répercuter, chez nos concitoyens, le prix afin de "tendre, disent les textes, vers le coût vérité ou le coût global", avec, et je me tourne auprès de mes collègues, je pense un minimum de 70%. Donc, en d'autres termes, nous sommes dans une fourchette de 70 à 100% du coût réel. Donc, je propose que nous examinions, à la lumière de l'aide ou non, de la Région Wallonne, où

nous en sommes et que nous en discussions, le plus ouvertement possible. C'est clair que si on pouvait éviter au maximum de répercuter, c'est une bonne chose, mais il va falloir que l'on tienne compte de cette volonté dans le plan de gestion qui, malheureusement, est drastique pour nous, il vient d'être approuvé par le Gouvernement. Donc, je vous propose que l'on regarde cela sans tabou et qu'on voit vers quoi on va. Et comment on peut respecter le prescrit qui semble nous indiquer que l'on doit tendre vers la couverture totale. Madame, avec le couvert et sous le parapluie politique du Collège, je vous cède bien volontiers la parole.

Mme KAPOMPOLE, Conseillère : Merci, M. le Bourgmestre, pour ce parapluie ! Une première chose, peut-être, c'est de rappeler l'objectif du comité de direction de l'ISPH. Celui que nous avons et que nous gardons en tête depuis que nous sommes à la tête de l'Intercommunale, c'est à la fois de diminuer le coût d'exploitation de l'ISPH, d'augmenter la qualité du service pour le citoyen et de préserver, évidemment, l'emploi dans l'Intercommunale. Je pense que c'est ce qui nous motive depuis le début, c'est ce qui nous a motivé aussi par rapport à la recherche de solutions dans le cadre de l'audit réalisé par l'association momentanée COMASE-SHANKS. Je pense que c'est ce qui nous a également motivé lorsque nous avons présenté les différents scénarii pour l'avenir de l'Intercommunale et nous avons été quand même bien heureux de constater que, à l'unanimité, on choisissait un scénario de continuité de l'Intercommunale, dans le cas des synergies avec des intercommunales qui travaillent dans le même domaine, dans le même secteur, pour la zone. Alors, peut-être pour répondre, notamment à l'une ou l'autre question ou, en tout cas, à la réflexion de M. BAILLY. En ce qui concerne la notion de "fini fini", vous parliez tout à l'heure d'abandonner le système, l'idée n'est pas du tout d'abandonner le système. En fait, dans le plan de réorganisation tel qu'il vous a été proposé, il s'agit plutôt d'envisager une augmentation des prestations et une augmentation de la prestation de travail mais pas du tout d'abandonner la notion de "fini fini". Diminuer la qualité du service, mais, justement, c'est tout à fait le contraire lorsqu'on parle de fréquence de vidange en fonction du taux de remplissage; il faut savoir qu'à l'heure actuelle, certaines bulles à verre sont collectées plus souvent qu'elles ne devraient l'être, d'autres peut-être moins souvent, il y a vraiment un recadrage à faire. Ce recadrage a d'ailleurs été étudié par la firme SHANKS dans le cadre de cet audit, et il y a vraisemblablement une réorganisation à mettre en place. Je voulais préciser cela parce que c'est très très important pour l'avenir de l'Intercommunale, que tous les administrateurs de l'ISPH soient bien informés par rapport à ce qui nous attend. Que dire de plus par rapport à ce plan

stratégique, ce plan de réorganisation ? Comme je vous l'ai dit, il est basé à la fois sur les recommandations de l'audit. Il a été retravaillé par l'IDEA dans le cadre des synergies à mettre en place. Il faut aussi savoir que ce plan constitue une première phase, une première phase, pourquoi ? On a parlé tout à l'heure d'un audit financier et comptable à mener, je rappelle tout de même que l'audit réalisé par COMASE-SANKS était un audit global, qui portait sur toute l'organisation de l'Intercommunale, donc pas uniquement sur la recherche de solutions par rapport au service opérationnel mais aussi sur une étude du service financier, des services administratifs mais on se rend bien compte, à l'analyse et surtout à la lecture de cet audit, qu'il faut aller plus loin évidemment dans ce travail. Et cela va être tout le travail de la structure de gestion mise en place par l'IDEA, de rechercher et d'affiner, d'approfondir les données par rapport à l'aspect comptable et financier. C'est d'ailleurs un préliminaire au document qui a été envoyé, le plan stratégique. Autre chose, il faut dire que ce plan stratégique, il comporte six points, une redéfinition des activités de l'Intercommunale. L'idée, c'est tout de même de recentrer le métier de l'ISHP vers son métier de base, la collecte. A savoir, tout ce qui concerne la collecte "porte-à-porte", les parcs à conteneurs, etc. En ce qui concerne le traitement, nous allons envisager plutôt le travail vers une nouvelle structure, structure mixte, publique-privée, toujours dans l'idée de synergie avec, notamment, l'Intercommunale ITRADEC. Un bilan du personnel et, évidemment, toute une série de pistes par rapport au personnel qui pourrait être considéré comme excédentaire, il y a, de toute façon, aussi les départs naturels, mais on a également pensé à la réaffectation dans les communes, au transfert dans cette nouvelle structure de type publique-privée. Il y a également l'ouverture de nouveaux parcs à conteneurs, bref, il est hors de question, comme on a pu l'entendre à un moment donné, d'envisager le licenciement de 90 personnes, que du contraire, il y a vraiment un travail qui se fait en interne de l'Intercommunale. Derniers éléments qu'on nous a donnés, c'est l'aspect recapitalisation. C'est clair qu'il faut, dans un premier temps, penser à apurer les pertes du passé. On le sait. Les charges également. Lorsqu'on parle de réduction de valeurs, pour ce qui concerne le tri et le broyage, c'est vrai, c'est un coût important pour les communes, on s'en rend bien compte et il est clair que ce coût ne peut être qu'assorti d'un plan de réorganisation qui tienne la route. Encore une fois, je voudrais rappeler que depuis un an, nous essayons déjà de mettre en place, si pas toutes les recommandations de l'audit, mais en tout cas, de nouvelles façons de faire et de travailler dans l'Intercommunale. La problématique des pensions. Bon, tout à l'heure, on parlait du montant de 30 millions d'euros, il s'agit de l'une des pistes envisagées. Je tiens à rappeler tout de même que nous

études trois pistes à l'heure actuelle, soit passer dans le deuxième pilier ONSS-APL, soit envisager une augmentation du taux de cotisation à la SMAP et donc, il est hors de question, à l'heure actuelle, d'envisager cet emprunt de 30 millions d'euros de but en blanc, on est de toute façon en train d'analyser les différentes postes possibles. Voilà, c'est ce que je voulais vous dire ce soir et encore vous rappeler que le nouveau comité de direction a véritablement à cœur d'avoir une solution pour l'avenir et pour un avenir, je dirai, lointain pour l'Intercommunale. Merci.

M. VISEUR, Conseiller : M. le Bourgmestre, je voudrais relever ce que vous avez dit à propos du "coût vérité". C'est vrai que la Loi impose de répercuter le coût du traitement et de la collecte des déchets. Mais, quand on a lu un peu le rapport d'audit et qu'on sait que, notamment, on a, à l'ISPH, fait des investissements importants pour du matériel qui n'a jamais servi, on ne peut pas dire que cela, c'est le coût du traitement des déchets. Quand on sait que le directeur a acheté deux BMW la même année, c'est aussi dans le rapport d'audit, parce que la première n'avait pas assez d'options, il ne s'agit pas du coût du traitement des déchets. Donc, il faudra bien, pour appliquer l'esprit de cette Loi, il faudra bien différencier ce qui est la coût des déchets et, en tout cas, ce sera le coût minimum, j'espère, dans les décisions qui vont être prises pour le futur, et ne pas y incorporer les erreurs du passé, ce n'est pas cela le coût des déchets.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien. M. VISEUR, je vous remercie parce que je partage votre opinion. C'est clair que, comme vous venez de l'indiquer, outre le caractère particulier, pour ne pas porter un jugement, des constats que vous venez de relater, c'est clair que quand nous serons confrontés à une répercussion, on devra minimiser au maximum parce qu'il serait fortement injuste que nos concitoyens aient à subir ce qu'on pourrait qualifier de difficultés qui n'ont peut-être rien à voir avec la bonne gestion de cette Intercommunale. Donc, là, dès qu'on y verra clair avec la Tutelle, on regardera, on essayera de minimiser et il faudra, c'est cela que je vous disais tout à l'heure, il faudra se réinscrire dans le cadre du plan d'assainissement quinquennal et donc, on reviendra avec tout. Déjà maintenant, au moment du budget 2003, à mon avis, on aura déjà une première vision de ce qui va se produire. Donc, nous aurons une discussion. Mais, donc, je partage votre opinion selon laquelle il ne serait pas normal – surtout à la lumière d'un certain nombre d'investissements, soit inutiles, soit particuliers, pour ne pas les qualifier autrement – que ce soit nos concitoyens qui aient à payer cela. Ils n'ont certainement pas à payer une deuxième BMW. D'ailleurs, ils n'ont même pas à payer la première. Mais cela, c'est un

autre problème. Mes chers collègues, moyennant toutes ces explications, la discussion sur le point est clôturée.

M. VISEUR, Conseiller : Nous considérons que cela n'a pas d'objet de modifier l'article 59...

M. DI RUPO, Bourgmestre : D'accord! Je vous ai bien compris mais je vous demande si c'est oui ou abstention.

M. VISEUR, Conseiller : Je justifie l'abstention. Dans la mesure où on a refinancé, la décision de refinancement étant prise, pourquoi faut-il encore faire une modification statutaire ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Abstention, j'ai compris ! Merci beaucoup.

L'assemblée passe au vote pour le 7^{ème} objet et donne le résultat suivant :

32 OUI : R. BIEFNOT, F. COLINIA, J-C. CARPENTIER, M. DARVILLE, J-P. DEPLUS, J-P. DUPONT, F. CRUVEILLER, C. HOUDART, B. BEUGNIES, L. ALLART, G. GUEPIN, M. OUALI, A. DEBAUGNIES, D. SPEER, A. SAKAS, N. MARTIN, B. NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, J. MANDERLIER, B. ROSSI, J. KAPOMPOLE, O. SODDU, J. DE PUYT, G. ISAAC, W. MERCIER, N. COUSTURIER, Th. FLAMECOURT, Ch. JOARLETTE, J. POURBAIX, L. THYSBAERT, J-M. LECOCQ, E. DI RUPO.
 4 NON : J. HAMAIDE, E. BAILLY, M. POIVRE, A-M. MERCIER.
 4 abstentions : F. COLLETTE, H. JUNGST, J-P. VISEUR, H. BROHEE.

ADOPTE – 23^{ème} annexe

L'assemblée passe au vote pour le 8^{ème} objet et donne le résultat suivant :

32 OUI: R. BIEFNOT, F. COLINIA, J-C. CARPENTIER, M. DARVILLE, J-P. DEPLUS, J-P. DUPONT, F. CRUVEILLER, C. HOUDART, B. BEUGNIES, L. ALLART, G. GUEPIN, M. OUALI, A. DEBAUGNIES, D. SPEER, A. SAKAS, N. MARTIN, B. NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, J. MANDERLIER, B. ROSSI, J. KAPOMPOLE, O. SODDU, J. DE PUYT, G. ISAAC, W. MERCIER, N. COUSTURIER, Th. FLAMECOURT, Ch. JOARLETTE, J. POURBAIX, L. THYSBAERT, J-M. LECOCQ, E. DI RUPO.
 4 NON : J. HAMAIDE, E. BAILLY, M. POIVRE, A-M. MERCIER.
 4 abstentions : F. COLLETTE, H. JUNGST, J-P. VISEUR, H. BROHEE.

ADOPTE – 24^{ème} annexe

L'assemblée passe au vote pour le 9^{ème} objet et donne le résultat suivant :

36 OUI : R. BIEFNOT, R. MILLER, F. COLINIA, J-C. CARPENTIER, M. DARVILLE, J-P. DEPLUS, J-P. DUPONT, F. CRUVEILLER, C. HOUDART, J. HAMAIDE, B. BEUGNIES, F. COLLETTE, M. POIVRE, L. ALLART, G. GUEPIN, M. OUALI, A. DEBAUGNIES, D. SPEER, A. SAKAS, N. MARTIN, B. NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, J. MANDERLIER, B. ROSSI, J. KAPOMPOLE, O. SODDU, J. DE PUYT, G. ISAAC, W. MERCIER,

N. COUSTURIER, Th. FLAMECOURT, A-M. MERCIER, Ch. JOARLETTE,
 J. POURBAIX, L. THYSBAERT, J-M. LECOCQ, E. DI RUPO.
 4 abstentions : F. COLLETTE, H. JUNGST, J-P. VISEUR, H. BROHEE.

ADOPTE – 25^{ème} annexe

M. VISEUR, Conseiller : Je justifie l'abstention. Dans la mesure où on a refinancé, la décision de refinancement étant prise, pourquoi faut-il encore faire une modification statutaire ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Abstention, j'ai compris ! Merci beaucoup.

Entrée de M. TAQUIN : 41 présents

10^e objet : PERSONNEL COMMUNAL. Mise à disposition de personnel. Application de la Loi du 12.6.2002. 1^e 5020

M. VISEUR, Conseiller : Oui, pour le 10. Je souhaite faire une petite intervention sur le point 10 parce que c'est un point qui concerne la mise à disposition du personnel en application de la Loi du 12 juin 2002 qui organise, et c'est positif, la transparence en matière de personnel ACS que la Ville cède à des ASBL, au CPAS ou à des sociétés de logements. Alors, à la lecture du dossier, d'abord, on voit que certaines ASBL ou certaines institutions remboursent la part Ville, la part que la Ville paye sur ses emplois ACS. Par contre, d'autres n'ont rien à rembourser et la question est donc de savoir sur base de quels critères y en a-t-il qui doivent rembourser la part Ville et d'autres pas. Mais on voit aussi dans le dossier qu'il y a du personnel qui est cédé à des intercommunales, ce que ne prévoit pas la Loi. Notamment Ambroise Paré et l'Intercommunale des Eaux, IDEMLS, cela me paraît contraire au prescrit de la Loi mais, en commission, où j'avais posé la question, on m'a dit, la tutelle a accepté ces conventions donc, c'est que cela peut passer. Cela me paraît quand même bizarre parce que ce n'est pas dans la Loi, il faut quand même faire attention aux futurs retours de bâtons éventuels qui pourraient survenir et, à ce moment-là, que la décision soit cassée. Mais ce qui est encore plus surprenant, c'est que, toujours selon le dossier, Ambroise Paré rembourse la part Ville et pas l'IDEMPL. Alors qu'Ambroise Paré, tout de même, a un aspect social et des difficultés budgétaires et que, par contre, la Société des Eaux, elle, a surtout un aspect commercial et pas de difficultés de budget. Donc, comment est-ce que cela peut se justifier, qu'Ambroise Paré doive rembourser et pas ceux qui vendent l'eau. Je voudrais, s'il n'y a pas de justification, si la justification est l'héritage du passé, comme cela arrive plus d'une fois, entendre de votre bouche la décision du Collège d'apporter une correction parce que cela ne me paraît pas normal qu'Ambroise Paré rembourse et pas l'IDEMPL.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Parfait, merci, M. VISEUR. Comme vous l'aurez constaté, le dossier que le Collège vous présente est d'une clarté, d'une transparence à un point tel que vous pouvez formuler toutes les remarques que vous voulez. Pour Ambroise Paré, vous avez raison et il faudra, dans le cadre de ce que Mme la Ministre ARENA met en œuvre, régulariser les choses. Ce qu'on veut éviter, ce sont les problèmes avec le personnel, donc, nous régulariserons. L'IDEML, en effet, ne rembourse pas parce que les gens que nous mettons à disposition, s'occupent de faire en sorte que les bouches d'incendie fonctionnent. Donc, c'est important, mais, normalement, c'est la commune qui est chargée de ce travail du maintien des bouches d'incendie. Et donc, que ce soit la commune qui le fasse ou que ce soit l'IDEML avec la compétence de l'Intercommunale dans le domaine des eaux, nous avons cru que nos bouches d'incendie seraient mieux entretenues, et à moindre coût, si c'était dans le cadre des travaux de l'IDEML. Voilà la raison. Donc, je remarque que le dossier était presque parfait mais qu'il manquait encore une petite explication que nous venons de fournir verbalement.

ADOPTE à l'unanimité – 26^{ème} annexe

11^e objet : AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES. Cession de 21 points par le CPAS à la Ville de Mons au 1.1.2003 et de 14 points au 1.7.2003. 1^e 2864.sd

M. VISEUR, Conseiller : Nous nous abstenons parce que, de tout temps, nous avons trouvé que le CPAS avait "assez" besoin des points ACS sans devoir les céder à la Ville mais comme on enregistre une diminution, c'est la deuxième que nous voyons, du nombre de points qui sont cédés et pour la deuxième fois, nous allons nous abstenir plutôt que de voter contre.

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : R. BIEFNOT, F. COLINIA, J-C. CARPENTIER, M. DARVILLE, J-P. DEPLUS, J-P. DUPONT, F. CRUVEILLER, C. HOUDART, J. HAMAIDE, B. BEUGNIES, E. BAILLY, M. POIVRE, L. ALLART, G. GUEPIN, Ch. TAQUIN, M. OUALI, A. DEBAUGNIES, D. SPEER, A. SAKAS, N. MARTIN, B. NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, J. MANDERLIER, B. ROSSI, J. KAPOMPOLE, O. SODDU, J. DE PUYT, G. ISAAC, W. MERCIER, N. COUSTURIER, Th. FLAMECOURT, A-M. MERCIER, Ch. JOARLETTE, J. POURBAIX, L. THYSBAERT, J-M. LECOCQ, E. DI RUPO.
4 abstentions : F. COLLETTE, H. JUNGST, J-P VISEUR, H. BROHEE.

ADOPTE – 27^{ème} annexe

14^e objet : ISAM - Remplacement de châssis. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2002.SUB.734.070.FW

ADOPTE à l'unanimité – 28^{ème} annexe

15^e objet : École du Bois de Mons - Réfection maçonneries, et parois extérieures des préfabriqués. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/1^e E/2002.SUB.722.050.FW

ADOPTE à l'unanimité – 29^{ème} annexe

16^e objet : Acquisition d'un fax laser destiné aux Services État Civil et Population. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/1^e E/2002.104.013.FW

ADOPTE à l'unanimité – 30^{ème} annexe

17^e objet : Cimetières - Construction de columbariums. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2002.878.251.FW

ADOPTE à l'unanimité – 31^{ème} annexe

18^e objet : Cimetière de Mons - Construction de columbariums ? Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2002.878.252.FW

ADOPTE à l'unanimité – 32^{ème} annexe

19^e objet : École d'Havré Ghislage - Réfection des toitures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2002.SUB.722.058.AS

ADOPTE à l'unanimité – 33^{ème} annexe

20^e objet : Complexe Sportif de Flénu - Aménagement des vestiaires. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2002.SUB.764.090.AS

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Point 20, Madame. Flénu! Aménagement des vestiaires, vous avez une suggestion?

Madame BROHEE, Conseillère: Non, je n'ai pas de suggestion, j'ai deux petites questions. Pour expliquer un peu le contenu du dossier, le point reprend, en fait, la modernisation de l'ensemble de l'accueil de la piscine de Flénu. On peut voir qu'il y a déjà une mise en œuvre de l'accueil du citoyen dans les petites infrastructures sportives, ce dont nous nous réjouissons. En fait, ce qui est prévu, c'est le remplacement des vestiaires penderies par des casiers qui sont automatisés mais munis d'une serrure électronique. Un bracelet sera alors remis à chaque client et un numéro de dossier lui sera attribué. Chaque client sera informé du numéro par un écran d'affichage situé à proximité des casiers. Après avoir, selon son désir, soit "tracé" ses longueurs ou barboté dans la piscine, le nageur aura donc directement accès à ses vêtements de ville lors de sa sortie. Cette automatisation vise à augmenter la

sécurité des effets personnels des personnes dans l'enceinte de la piscine et ces aménagements – il me plait de le remarquer – sont complémentaires des travaux qui seront repris au point 51 de sécurisation des sorties de secours des divers travaux de sécurisation dans la piscine de Flénu, ce dont nous nous réjouissons et au point 26, de l'aménagement d'un terrain multisport: basket, volley et de pistes de pétanque. Le tout a pour objet, si on prend les trois points, la requalification du complexe sportif de Flénu. Voici maintenant les questions que je désirais vous poser. Quelles peuvent être les conséquences de l'automatisation? Est-ce que l'automatisation de l'accueil aura des conséquences sur le nombre de personnes, évidemment en équivalent temps plein, qui seront affectées à l'accueil des nageurs? Une autre question que je désirais poser: est-ce que cette amélioration de l'accueil entraînera une augmentation du droit d'entrée pour les nageurs? Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame, pour ces questions précises et introduites avec un exposé général. Alors, l'automatisation a pour objet ce que vous avez dit, nous ne pensons pas qu'il y aura une incidence sur le personnel, c'est davantage sur le confort des personnes, des usagers de la piscine. Et donc, nous espérons pouvoir ainsi dégager le personnel pour d'autres tâches à l'intérieur de la piscine. Et on me dit, d'ailleurs, qu'à Cuesmes ce serait la même chose. Quant au coût, pour le moment, nous n'avons aucune intention à cet égard. Dans l'état actuel des choses, on ne m'a soumis aucune proposition et je ne vous cache pas qu'on va essayer, si faire se peut, de ne pas demander à nos concitoyens d'aller chercher dans leurs poches. Et les travaux touchent surtout les enfants qui vont à Flénu. Voilà. Ce qui est "merveilleux", c'est toujours la même chose, c'est qu'il nous faudrait tant d'argent et qu'on aimerait tous ne jamais payer d'impôts. Et pourtant, j'ai beau, de temps en temps, me référer à l'ouverture et au ciel, je ne vois toujours pas les pépites d'or descendre sur la Ville de Mons. Mais bon, un jour, ça viendra peut-être. Allez! Les amis, on va essayer d'avancer pour que notre soirée puisse avoir une dimension familiale aussi.

ADOPTE à l'unanimité – 34^{ème} annexe

21^e objet : École du Rossignol - Revêtement de sol salle de gymnastique et équipement
 Lot 1 : revêtement de sol
 Lot 2 : équipement sportif 3e/1e
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
 3^e 1^e E/2002.SUB.722.055.AS

ADOPTE à l'unanimité – 35^{ème} annexe

22^e objet : École de la rue Defrise à Flénu - Construction d'un préau. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2002.SUB.722.054.AS

ADOPTE à l'unanimité – 36^{ème} annexe

23^e objet : École rue Commandant Lemaire à Cuesmes - Faux-plafond + toitures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2002.SUB.722.052.AS

ADOPTE à l'unanimité – 37^{ème} annexe

24^e objet : École de Villers-St-Ghislain - Extension des locaux Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2002.SUB.722.057.AS

ADOPTE à l'unanimité – 38^{ème} annexe

25^e objet : Académie des Métiers, des Arts et des Sports (Centre Éducatif Léo Collard) - Traitement des P.C.B. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2002.735.111.AS

ADOPTE à l'unanimité – 39^{ème} annexe

26^e objet : Complexe sportif de Flénu - Aménagement de terrains multisports. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2002.764.132.AS

ADOPTE à l'unanimité – 40^{ème} annexe

27^e objet : École rue V. Baudour à Havré - Mise en conformité incendie. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2002.722.094.AS

ADOPTE à l'unanimité – 41^{ème} annexe

28^e objet : Salon Communal de Jemappes - Aménagements. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2002.104.016.FW

ADOPTE à l'unanimité – 42^{ème} annexe

29^e objet : Achat de bancs pour le Service des Plantations. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2002.766.145.PD

ADOPTE à l'unanimité – 43^{ème} annexe

30^e objet : Crèche de Mons - Dépigeonnisation. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2002.844.200.AS

ADOPTE à l'unanimité – 44^{ème} annexe

31^e objet : Crèche de Mons - Réfection des menuiseries extérieures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2002.844.201.AS

ADOPTE à l'unanimité – 45^{ème} annexe

32° objet : Cure d'Hyon - Réfection de la toiture - Phase finale. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2002.790.193.FW

ADOPTE à l'unanimité – 46^{ème} annexe

33° objet : Cure d'Havré - Réfection des maçonneries. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2002.790.198.AS

ADOPTE à l'unanimité – 47^{ème} annexe

34° objet : Gare de Jemappes - Travaux de rénovation. Phase 2 : Aménagement intérieur. Approbation du projet, détermination du mode de passation et approbation de l'avis de marché. 3e/1^e E/2002.104.024.AB

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Point 34, Madame, oui, la Gare de Jemappes. Je vous en prie.

Madame BROHEE, Conseillère: En fait, la question des travaux d'aménagement à la Gare de Jemappes a été abordée lors du précédent Conseil communal à la date du 9 septembre et en fait, j'avais déjà soulevé la question du fait que de n'avoir pas détecté la présence de la mэрule a entraîné des reports de travaux. Donc, en fait, ici, il apparaît que sont soumis au vote des aménagements intérieurs. C'est repris explicitement dans le dossier qui est très clair et qui est très complet, ça je le reconnais, il est très facile de lecture, donc, en fait, dans les aménagements intérieurs sont abandonnés toute une série de travaux ou, en tout cas, éventuellement reportés. Dans la partie Police, qui est l'ensemble des espaces situés à la gauche du hall central, les peintures murales et de plafonds ainsi que le mobilier et la signalétique ne sont pas réalisés. La partie des sanitaires à destination des voyageurs et des occupants autres que la Police ne sera pas traitée. Le traitement du hall central sera limité au strict nécessaire c'est-à-dire aux revêtements de sol et aux plafonnages muraux; l'aménagement de l'espace polyvalent qui, lui, est destiné à des associations, est complètement reporté. En fait, vous nous aviez, lors du précédent Conseil communal, rassurés sur la réalisation de l'ensemble des travaux qui seraient réalisés via le dégagement de moyens budgétaires nécessaires à partir de l'Enveloppe de la "Politique des Grandes Villes" de 2003. Mais il semblerait, qu'éventuellement, une intervention sur la part Ville doit être envisagée. Vous nous aviez aussi signalé que la Ville avait entrepris des démarches auprès de la SNCB en vue de récupérer, à l'amiable, une partie du "surplus" payé lors de l'acquisition du bâtiment, "surplus" que je nomme comme ça, vu l'état général du bâtiment. Donc, une récupération financière permettrait évidemment de soit diminuer la part Ville, qui devrait être consacrée à ces travaux, soit de consacrer la partie de

l'Enveloppe de la "Politique des Grandes Villes" à d'autres projets. Donc, ma question porte sur le fait de savoir si la Ville a déjà entrepris des démarches nécessaires auprès de l'administration de la SNCB, si l'administration de la SNCB y a donné suite et quelles réponses elle a données et si la SNCB n'y avait pas encore donné suite, si vous avez l'intention d'entreprendre d'autres démarches?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, donc, pour ce qui concerne la part de la Ville, non, donc, on entend toujours travailler sur base de l'intervention des budgets "Politique des Grandes Villes". Pour ce qui concerne les subsides, on a reçu les quatre millions et donc, nous ferons avec ces quatre millions puisque la technique budgétaire ne permet pas des reports d'une année sur l'autre. Et, par ailleurs, comme je le disais tout à l'heure en faisant une image, malheureusement, on n'arrive pas à faire des miracles, quand je vois comme on nous canonise maintenant, ça va très vite, ce serait bien parce qu'on ne sait jamais, on pourrait être canonisé de son vivant, parce que ça va tellement vite, mais donc, pour le moment on ne fait pas de miracle et donc, quel est le problème? C'est qu'avec l'enveloppe que nous avons, comme vous le savez, on doit traiter ce malheureux problème de la mэрule. Dès lors, l'argent qu'on met là, on ne le met pas dans les aménagements intérieurs et nous avons donc postposé d'un an les aménagements. A notre plus grand regret! Voilà, c'est simplement une faisabilité physique que nous regrettons mais on poursuit le programme pour donner satisfaction aux riverains de Jemappes, mais avec un retard d'à peu près un an sur le plan budgétaire, hélas! Oui, Monsieur, vous aviez dit quelque chose en 1986 là-dessus? Ah bon!

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: C'est plus récent et, plus précisément, du 5 septembre 2002, donc, j'ai à me réjouir de la collaboration qui existe entre la Ville de Mons et la Région Wallonne puisque le Ministre FORET a pris un arrêté de subvention d'assainissement du site et octroie ainsi 500 mille euros à la Ville de Mons, d'une part et d'autre part...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Vous voulez dire le Ministre libéral, Michel FORET, c'est ça que vous voulez dire? MR? Hein?

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: "Libéral et MR", ce n'est pas incompatible!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ah, mais non, parfois, j'essaie des mauvais jeux mais ici, je n'avais pas d'intentions négatives, non, non, pas du tout même!

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Mais il faut quand même le souligner, Monsieur le Bourgmestre, je ne vais quand même pas... n'est-ce pas!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Non, non, mais allez-y, c'est bien!

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Il nous a écrit d'ailleurs à ce sujet, donc, comme vous ne le dites pas, je le dis!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je m'excuse de ne pas l'avoir dit; en général, je le dis mais cette fois-ci, je ne l'ai pas dit! Je confirme, le Ministre MR, Monsieur FORET, a écrit pour 500 mille euros, ok!

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Et d'autre part, permettez-moi quand même aussi de me réjouir de la politique du Collège puisque vous avez indiqué que c'était la sécurité, un des points essentiels. Or, ici, dans la Gare de Jemappes, il va précisément y avoir le commissariat et je vois quand même que ce genre d'antenne est prévue aussi plus tard à Havré et à Ghlin. Je pense que c'est une bonne chose de rétablir, dans les différentes communes, des commissariats et des antennes.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame, donc, avec la SNCB, parce que j'ai oublié de répondre à cet élément, les négociations se poursuivent. On espère trouver un accord pour que le prix d'achat puisse être réduit. Donc, on essaie de poursuivre la négociation avec la SNCB, mais cette entreprise a eu d'autres chats à fouetter comme votre groupe le sait puisque là, la Ministre ECOLO de la SNCB nous soutient pour essayer de trouver une solution. Est-ce que... non, il n'y a pas de Ministre CDH. Voilà, ça va? Moyennant toutes ces informations qui nous éclairent ?

ADOPTE à l'unanimité – 48^{ème} annexe

35^e objet : Site des Arbalestriers - Travaux de rénovation. Approbation de l'avant-projet. 3e/1^e E/SUB/2000.761.040.MG.AB

ADOPTE à l'unanimité – 49^{ème} annexe

36^e objet : Aménagement, sécurisation antennes de Police aux normes gendarmerie - Sections de Cuesmes et Jemappes. Accord de principe sur les travaux.

ADOPTE à l'unanimité – 50^{ème} annexe

37^e objet : Remplacement tracteur pour le Service des Plantations. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2002.136.029.DP

ADOPTE à l'unanimité – 51^{ème} annexe

38^e objet : Curage extraordinaire des égouts. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/2e E/2002.877.242.MC

ADOPTE à l'unanimité – 52^{ème} annexe

39° objet : Crèches - Acquisition d'équipements. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2002.844.203.VM

ADOPTE à l'unanimité – 53^{ème} annexe

40° objet : Remplacement de matériel spécialisé pour le Service des Plantations. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2002.766.146.DP

ADOPTE à l'unanimité – 54^{ème} annexe

41° objet : Service des Plantations - Achat d'arbres et d'arbustes. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1° E/2002.766.143.DP

ADOPTE à l'unanimité – 55^{ème} annexe

42° objet : Crèche de Jemappes - Batterie de condensateurs Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1° E/2002.844.202.AS

ADOPTE à l'unanimité – 56^{ème} annexe

43° objet : Site des Grands Prés - Ouverture de voiries. Approbation des plans rectifiés. 3e/2° A/8375/C/3/78.ID

ADOPTE à l'unanimité – 57^{ème} annexe

44° objet : Entretien des cours d'eau non navigables. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/2° E/2002.482.075.00.ID

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Point 44, vous avez la parole. Les eaux non navigables.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Oui, je voudrais poser une question parce qu'à la Province, on a enlevé un million d'euros au budget des cours d'eau non navigables du fait que les cours d'eau non navigables vont être pris par la Région Wallonne. Donc, quand est-ce que vous comptez que ces cours d'eau soient repris à la Ville de Mons par la Région Wallonne? En effet, ne serait-il pas sage d'attendre – puisque, de toute façon, ils vont être repris par la Région Wallonne – plutôt que d'engager des dépenses?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Echevin. Donc, vous parlez du milliard du Ministre MR? Monsieur l'Echevin.

Monsieur BIEFNOT, Echevin: Bien, Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, eh bien, oui, dans ce problème, évidemment, chacun sait que le principe est la reprise des infrastructures par la Région Wallonne à une exception près, c'est que, aujourd'hui, nous n'avons pas de notification officielle de la date de reprise et je voudrais rappeler à l'honorable collègue que plusieurs épisodes pluvieux nous ont valu des inondations, que des réunions citoyennes ont eu lieu et que nous avons fait des promesses à ces citoyens

d'essayer autant que faire se peut de limiter l'importance des inondations et donc, par conséquent, nous maintenons, en l'absence d'une décision officielle, notre position et les promesses que nous avons faites lors des réunions citoyennes.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Je vous remercie. Je vous félicite et je regrette simplement qu'on n'ait pas fait la même chose à la Province.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bon, la Province, vous réglez avec la Province, la notification, vous réglez avec la Région et je vous remercie d'apprécier que nous tenons parole vis-à-vis de nos concitoyens. moyennant toutes ces explications, tout le monde est d'accord ?

ADOPTÉ à l'unanimité – 58^{ème} annexe

45^e objet : Aménagements de sécurité aux abords des Écoles - Triennal 2001/2003 - Travaux subsidiés. Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2002.TRI.421.054.MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 59^{ème} annexe

46^e objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers - Exercice 2002.Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2002.421.046.MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 60^{ème} annexe

47^e objet : Réfection des trottoirs et accotements - lot 1 – rue de la Barrière à Ghlin. Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2002.421.04701.MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 61^{ème} annexe

48^e objet : Réfection des trottoirs et accotements – lot 2 : Place du Marché aux Herbes. Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2002.421.047.02.MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 62^{ème} annexe

49^e objet : Réfection des trottoirs et accotements – lot 3 : Rue Neuve à Mons. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2002.421.047.03.MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 63^{ème} annexe

50^e objet : Réfection des trottoirs et accotements – lot 4 : Rue du Moulin d'En Haut à Flénu – Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2002.421.047.04.MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 64^{ème} annexe

51^e objet : Piscine de Flénu - Étude des travaux de stabilité - Travaux de protection préalable et de stabilisation d'attente. Approbation de l'avenant n^o 1.
3e/3^e E/2001.764.165.ML

ADOPTÉ à l'unanimité – 65^{ème} annexe

52^e objet : Aménagements de sécurité aux abords des écoles. Rue Bonaert à Ghlin. Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2002.421.050.00MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 66^{ème} annexe

53^e objet : Parc de Jemappes - Démolition de locaux insalubres et réfection du site. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/1e E/2002.766.140.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: 53, Madame, le Parc de Jemappes, la démolition de locaux insalubres.

Madame BROHEE, Conseillère: Ok, donc, pour ce point. Il s'agit là, en fait, de la démolition de locaux insalubres et qui donne sur une voirie d'accès qui est fortement fréquentée par les voitures et des promeneurs. En fait, les bâtiments concernés sont le bâtiment central, le bâtiment préfabriqué et les annexes. Les utilisateurs actuels de ces locaux sont des ouvriers communaux et un club d'éducation canine. Pouvez-vous nous dire quelles sont les dispositions qui sont prises dans l'immédiat et à plus long terme pour installer vos ouvriers communaux dans des locaux corrects et pour aider, éventuellement, l'association à se reloger?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, notre intention est d'aménager des locaux dans la Roseraie mais comme vous l'avez vu, on espérait pouvoir faire passer le dossier en même temps, c'est le point 54 et malheureusement, nous ne sommes pas prêts. Les services ont quelques difficultés donc nous y reviendrons au prochain Conseil, Madame. C'était, en effet, l'objet du point 54. Mais l'idée est de réinstaller à la Roseraie, c'est ça? Ok!/? Donc, on revient la fois prochaine, j'espère qu'on pourra l'approuver. Mais il faut passer le point 53 pour des raisons de sécurité. Moyennant ces explications, puis-je compter sur votre compréhension ?

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : R. BIEFNOT, F. COLINIA, J-C. CARPENTIER, M. DARVILLE, J-P. DEPLUS, J-P. DUPONT, F. CRUVEILLER, C. HOUDART, J. HAMAIDE, B. BEUGNIES, E. BAILLY, M. POIVRE, L. ALLART, G. GUEPIN, Ch. TAQUIN, M. OUALI, A. DEBAUGNIES, D. SPEER, A. SAKAS, N. MARTIN, B. NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, J. MANDERLIER, B.

ROSSI, J. KAPOMPOLE, O. SODDU, J. DE PUYT, G. ISAAC, W. MERCIER,
N. COUSTURIER, Th. FLAMECOURT, A-M. MERCIER, Ch. JOARLETTE,
J. POURBAIX, L. THYSBAERT, J-M. LECOCQ, E. DI RUPO.

4 abstentions : F. COLLETTE, H. JUNGST, J-P VISEUR, H. BROHEE.

ADOPTE – 67^{ème} annexe

54^e objet : Parc de Jemappes. Aménagement de locaux pour le personnel. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. **SOUS RÉSERVE**
3^e 1^e E/2002/766.141

REMIS

55^e objet : Emprunt garanti par le SGGISS de 7.515 € destiné à financer le revêtement du sol de la salle de gymnastique à l'école Barigand Limauge. Gestion f. 5849

ADOPTE – 68^{ème} annexe

56^e objet : Emprunt garanti par le SGGISS de 24.518 € destiné à financer le renouvellement des menuiseries extérieures à l'ESTH Horticulture Gestion f. 5847

ADOPTE – 69^{ème} annexe

57^e objet : Emprunt garanti par le SGGISS de 4.486,87 € destiné à financer les installations sanitaires à l'école du Rossignol. Gestion f. 5843

ADOPTE – 70^{ème} annexe

58^e objet : Redevance sur les droits de place sur les marchés publics et droits d'étalage sur la voie publique. Modification du règlement. Gestion f. 2002/04001/366.01

ADOPTE – 71^{ème} annexe

59^e objet : Recette communale. Comptes annuels 2001. Gestion f. CPT 2001

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Point 59, Monsieur VISEUR, sur les comptes.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Oui, effectivement, donc le point 59 traite des comptes annuels 2001. Alors, pour les comptes, habituellement, on parle plutôt d'une analyse comptable que d'une analyse politique, mais enfin, je souhaite quand même faire quelques remarques à propos du dossier. D'abord parce qu'en 2001, les recettes fiscales ne sont pas rentrées comme prévues. Il y a eu 1 866 000 000 d'anciens francs qui sont rentrés dans les caisses de la commune au lieu de 2 099 000 000. Ça fait une différence de 203 millions, 11 % de différence sur des montants pareils, ce n'est pas négligeable! Et le problème vient principalement de la taxe additionnelle à l'impôt immobilier, 576 millions d'anciens francs au lieu de 766, soit 190 millions en moins, ou 25 % en moins. Alors le dossier donne

l'explication de cette piètre perception, c'est l'Etat Fédéral qui n'a pas fait son boulot. Un Ministre, dont je ne dirai pas la couleur politique, c'est l'Etat Fédéral qui n'a...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Surtout ne le dites pas!

Monsieur VISEUR, Conseiller: ... avec des lunettes bleues...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'était vrai avant lui aussi! Parce qu'il faut reconnaître que ce n'est pas nouveau et que c'est très ennuyeux pour la commune. Vous avez raison, allez-y!

Monsieur VISEUR, Conseiller: Donc, je voulais ajouter que quel que soit le Ministre, finalement, que "difficultés de trésorerie pour la Ville", cela signifie vraisemblablement des frais de trésorerie. La question est de savoir si l'Etat Fédéral paie des intérêts. Je pose la question pour la forme, mais je sais bien qu'il n'en est pas question. Et d'autant plus que je veux soulever un point qui me paraît encore plus injuste vis-à-vis des communes. Quand un contribuable paie ses impôts en retard, il doit, évidemment, payer des intérêts moratoires, c'est juste, et la Commune ne touche ses additionnels, je parle de l'IPP (l'impôt des personnes physiques), que lorsque le contribuable les a payés, c'est-à-dire aussi avec retard, eh bien, l'Etat garde pour lui les intérêts qu'il a perçu sur les additionnels, pourtant des additionnels communaux. Alors, dans ma vie politique antérieure, j'avais essayé de faire changer ça, le Ministre était ex-PSC à l'époque, mais ça n'a pas marché non plus. Mais je trouve que ce serait un beau challenge pour l'aile libérale de la majorité peut-être de revenir là-dessus en intervenant auprès de leur Ministre parce que ça me paraît quand même tout à fait injuste vis-à-vis des communes. Alors, à propos des comptes, un autre aspect qui est là soulevé par le vérificateur aux comptes, c'est le recours abusif à la sous-traitance. Par exemple, l'élagage des arbres, des haies, le curage des fossés, l'entretien des avaloirs, etc. le vérificateur aux comptes dit que la Ville a tout ce qu'il faut pour faire ça elle-même. On lui répond: "Manque de personnel". Le vérificateur dit: "Au vu du personnel existant dans les différents services, cette explication n'est guère convaincante". Et j'aurais bien tendance à croire que le vérificateur a raison dans ce cas-ci, mais je souhaiterais quand même savoir ce qu'en pense le Collège de ce que dit le vérificateur à propos d'un recours abusif à la sous-traitance. Et le dernier point que je voulais évoquer, qui se trouve aussi dans ce dossier, j'en avais déjà parlé, je vous en avais parlé, Monsieur le Bourgmestre, une fois en Commission, il y a de nombreux mois, vous m'aviez dit n'être pas au courant, mais il s'agit de la réclamation de la société anonyme Air Liquide à propos d'une taxe sur la force motrice. Il s'agit d'une réclamation pour les exercices 2000 et antérieurs qui portent sur 232 millions. C'est le montant pharaonique qui me fait "tiquer",

qui m'incite à vous demander de tenir le Conseil au courant parce que une somme pareille, si on devait perdre le contentieux, je sais bien que le service juridique de la Ville dit qu'il n'y a pas beaucoup de chances qu'on perde mais, en attendant, une décision a quand même été prise en faveur de l'Air Liquide à Anvers et donc, il n'est absolument pas dit que nous n'allons pas avoir une pareille somme à rembourser, ce qui serait une petite catastrophe pour les finances de la Ville, évidemment.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame l'Echevine.

Madame COLINIA, Echevine: Effectivement, vous avez mis le doigt sur la mauvaise perception qui était imputable à l'Etat Fédéral, en fait, le retard. J'ai pris bonne note pour interpellier le Ministre libéral, mais nous avons déjà interpellé le cadastre parce qu'il y a aussi, au niveau du cadastre, un retard au niveau de la perception des additionnels et donc, nous avons commencé à le faire. Alors, malheureusement, les intérêts de retard, nous n'en avons pas, non. Quant à la remarque du réviseur, à propos de l'explication des soustractions, vous devez savoir qu'au Collège et sous la présidence de Monsieur BIEFNOT, qui est l'Echevin des Travaux, on a revu l'organigramme du Service des Travaux et il y a eu une réunion, je crois, au début du mois de juin et on est en train de réorganiser et de redéfinir toutes les tâches du personnel du Service des Travaux. Et donc, cette remarque va tomber d'elle-même. Dernière remarque, c'est concernant l'Air Liquide et la taxation. En fait, nous sommes, effectivement, en litige, c'est dû à une interprétation du règlement des fluides transportés. Et donc, si la Ville d'Anvers a perdu, c'est parce que je pense qu'ils ont été mal défendus et Monsieur VINCENT nous a bien expliqué que cette force motrice, c'était au niveau des fluides transportés. Et donc, nous sommes bien défendus et nous attendons. Mais normalement, nous avons beaucoup, beaucoup de chances de gagner.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Monsieur le Conseiller pour le Challenge.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre, donc, en fait, il s'agit ici d'une comptabilité patrimoniale, selon la Nouvelle Comptabilité Communale. En fait, d'une part, on peut se réjouir puisque les montois sont de plus en plus riches. Ça peut paraître bizarre mais c'est comme ça! Selon la comptabilité patrimoniale, ils sont de plus en plus riches puisque, l'on valorise les bâtiments, on valorise tout, les investissements ça compte, donc, le capital qui était de 9 453 000 000 d'anciens francs l'année précédente est maintenant de 9 775 000 000. Donc, il a augmenté. Les montois ont un patrimoine de plus en plus conséquent. Et alors, je vais confirmer, je vais vous étonner aussi, peut-être, Monsieur VISEUR, effectivement, je suis tout à fait d'accord avec vous mais j'avais même fait le calcul. Il nous manque 51 825 000 d'anciens francs plus ou moins de besoins en

fonds de roulement. Le fonds de roulement, c'est quoi? C'est la masse d'argent dont on a besoin pour attendre le temps nécessaire pour vivre tout en attendant d'obtenir les subsides promis. Eh bien, il nous faudrait au moins 51 millions, de plus par mois pour pouvoir couvrir ce décalage dans le temps de la perception de ce qu'on nous doit par rapport à ce qu'on reçoit. C'est ainsi que, par exemple, nous avons, l'année dernière, on avait 394 millions de subsides à l'actif qu'on nous devait et cette année-ci, on en a un milliard, au lieu de 394 millions. Donc, près de 200 millions en plus qui sont en attente par rapport à l'année dernière. Ce qui fait que ces 200 millions sont directement reportés en dettes sur compte courant, donc en dettes financières, puisque si vous regardez le compte 2000 en dettes sur compte courant, il est à 300 millions d'anciens francs l'année dernière et cette année-ci, il est à 548 millions! Donc, il y a un décalage de 200 millions d'anciens francs par rapport à l'année dernière, sur lesquels on doit évidemment payer des charges financières. Donc, les chiffres confirment effectivement qu'on doit attendre de plus en plus longtemps par rapport à l'année dernière pour avoir ce qui nous est dû.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, merci beaucoup. Moyennant ces explications ?

ADOPTÉ – 72^{ème} annexe

60^e objet : Projet d'extension éventuelle du classement comme monument des carrelages muraux du hall de l'immeuble sis rue Marguerite Bervoets 6 à 7000 Mons (Arrêté de l'Exécutif du 1.3.1984) aux éléments architectoniques s'y rattachant, à savoir les pilastres et consoles, plafonds et plinthes les encadrant. Urbanisme BC 1078

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Point 60, Monsieur, oui! L'extension Marguerite Bervoets.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Oui, voilà, Monsieur le Bourgmestre, le n° 6 de la rue Bervoets, c'est un immeuble qui figure au répertoire du patrimoine monumental de la Belgique. C'est un immeuble 18^e très caractéristique de Mons et il est en état de quasi ruine. Le site est, par contre, aussi sur le parcours majeur touristique et culturel où l'on promène tous nos visiteurs. Et par ailleurs, je vois, puisque je passe devant chaque jour, qu'il est squatté par qui, je ne sais pas. Les neuf fresques, dont il est question sont magnifiques, elles y sont placées depuis quinze ans je crois, elles figurent le Sud, Pompéi, notamment. Alors, moi, ce que je demande, c'est qu'il y ait une intervention du Collège auprès de l'Université qui est propriétaire du bâtiment pour qu'elle participe un petit peu au lifting de la Ville en appui de la politique culturelle et touristique.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Et nous le ferons ! Ça va !

ADOPTÉ – 73^{ème} annexe

61° objet : Jemappes – rue Demerbe – Cession d'une parcelle de terrain communal aux riverains, cadastrée sur Mons, 22e Division, section B, n° 1086 X pie.
Cellule foncière CF/MDB14.10.02

ADOPTÉ – 74^{ème} annexe

62° objet : Mons. 4e Division. Aliénation de gré à gré au plus offrant d'une maison sise au chemin de la Procession, n° 182, cadastrée section B, n° 666 r 2, d'une contenance mesurée de 05 a 94 ca. Cellule foncière CF/MD141002/02

ADOPTÉ – 75^{ème} annexe

63° objet : Mons. 4e Division. Acquisition par la Ville de Mons pour cause d'utilité publique, d'une parcelle de terrain de 22 ca, appartenant à la Régie des Bâtiments, sise au Chemin de la Procession, cadastrée section B, n° 664 g 2 pie dans le cadre des travaux de sécurisation du stade R.A.E.C. Cellule foncière CF/MDB14.10.02.03

ADOPTÉ – 76^{ème} annexe

64° objet : Mons. Site du Béguinage. Revitalisation des Centres Urbains. Approbation du dossier de demande de subventions. Régie foncière RF/BEGUINAGE

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, nous avons été à la séance au Calva où deux projets nous ont été présentés. Celui que le Collège propose de retenir, ne nous pose pas de problème. Cependant, j'aimerais rappeler, à cette occasion, qu'une opération comme celle qui est envisagée, c'est-à-dire "de revitalisation", est la seule circonstance qui permet d'obtenir des subsides pour la création de parkings hors voirie. Frameries l'a fait, Namur l'a fait. Or, le projet prévoit, si je ne me trompe pas, 65 logements nouveaux et 70 parkings dont 56 hors voirie. Donc, 14 en voirie. Quand on considère la poste toute proche qui bloque vraiment la situation au point de vue stationnement très tôt au matin, les marchés, l'Administration de la Région Wallonne, une partie de l'Administration communale aussi. Quant à la proximité du centre commercial, je crois qu'il y a opportunité au moins à examiner si la création d'un parking avec subsides importants est possible – je crois, de moyenne importance, 100-150 – selon d'ailleurs une précision qu'envisageait le Plan Farla. Je demande simplement que cette solution soit examinée, qu'une initiative soit prise si elle s'impose.

M. DI RUPO, Bourgmestre : C'est le parking en sous-sol de la Place Nervienne, c'est cela ? Dans le périmètre, ok. Je prends acte! C'est clair que pour le moment, nous sommes en contact avec deux ou trois promoteurs privés et on espère toujours, j'espère que cela va se débloquer un jour, faire en sorte que là – on va mettre à la fois le Théâtre et le Palais de Justice – on puisse ériger des parkings qui décongestionneraient le Centre-Ville et qui permettraient aussi aux avocats qui travaillent au Palais de s'y garer. Bon, dans les discussions, on va élargir l'ensemble des sites, on va demander à ces promoteurs de regarder aussi à d'autres endroits et si on peut venir en aide, pourquoi pas. Mais je crains fort que dans cette zone-là, le nombre des terrains disponibles restent, à mon avis, très mesuré. Mais, bon, on fera l'examen.

M. COLLETTE, Conseiller : Effectivement, M. le Bourgmestre, après la réunion que M. HAMAIDE a relatée où la CCAT et les membres du Conseil ont été invités à la

présentation des deux projets, j'ai participé, en ce qui me concerne, en tant que représentant du quart communal à la réunion de la CCAT et je voudrais peut-être rappeler que si la CCAT a donné, majoritairement, son accord sur la solution que le Collège a retenu et qui nous est présentée dans la convention entre la commune et le promoteur, des réserves avaient été émises par certains membres de la CCAT au sujet desquelles je voudrais que le Collège se prononce. Dans le phasage, il est prévu que le promoteur s'engagerait à réaliser, en priorité, et je dois dire que c'est la logique qui l'impose, la rénovation de l'immeuble se trouvant rue des Canonniers, c'est-à-dire les anciens ateliers d'Electrabel en bordure du site de l'ancien Gazomètre et la CCAT avait fait remarquer qu'il lui serait désagréable de préférer ce projet alors que la partie du projet afférent à ce bâtiment de l'autre promoteur qui avait remis une offre, était en soi plus intéressante parce qu'il ne se contentait pas de diviser les anciens ateliers en lofts mais prévoyait une adaptation qui, architecturalement; était intéressante, qui, au niveau de l'objectif du logement, était plus valorisante et qui, au surplus, permettait la création pratiquement de 20 espaces de parking au sous-sol. Alors j'avais demandé en section à l'Echevin de me dire si, effectivement, on avait fait, à ce sujet-là, une recommandation au promoteur et l'Echevin m'avait assuré que c'était le cas, mais je reconnais qu'après avoir pris connaissance de la convention qui m'a été remise à ce moment, je n'ai pas trouvé les assurances que le promoteur aurait données d'adapter son projet pour le rapprocher davantage de l'autre proposition qui nous séduisait davantage. C'est là que je voudrais savoir si le Collège a reçu des engagements fermes de revoir le projet en ce qui concerne cette partie de la promotion.

M. CARPENTIER, Echevin : Le Collège a rencontré les arguments développés par la CCAT, dans sa décision. Cela je vous l'ai d'ailleurs confirmé à la réunion de la commission.

M. COLLETTE, Conseiller : Cela se trouve écrit où? Dans la convention entre la commune et le promoteur ? Je veux bien croire que le Collège a l'intention de demander au promoteur, mais ici, on en est à la conclusion, je vais dire à propos de la convention que je voudrais qu'il y ait des assurances d'obtenir cette révision, par le promoteur, de son projet à ce sujet-là.

M. CARPENTIER, Echevin : Il est évident qu'ici, c'est une convention d'intention qui est soumise à votre approbation mais, ce qui comptera, c'est l'attribution des permis de bâtir et là, on exigera, évidemment, les conditions que le Collège a décidées, c'est-à-dire, l'amélioration, comme l'a proposée la CCAT, du projet concernant le reconditionnement des anciens ateliers Electrabel.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien, je suggère que nous vérifions, auprès de l'entreprise retenue, si elle s'inscrit bien dans les intentions de la CCAT et peut-être pourrions-nous mettre dans le contrat, que l'entreprise s'engage, si faire se peut, à tenir compte des remarques formulées par le CCAT et reprises par le Collège.

M. COLLETTE, Conseiller : Oui, si on peut le faire!?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vais essayer. Donc, on va l'inscrire et le soumettre...

M. COLLETTE, Conseiller : ... et que le promoteur ne dise pas qu'il est surpris par ces exigences.

M. DI RUPO, Bourgmestre : et puis, nous reviendrons lors du permis de bâtir. Donc, on a pris note de la phrase telle que je viens de la prononcer juridiquement. L'influence de M. COLLETTE sur moi, voyez comme cela déteint! Je commence à utiliser des termes juridiques. Bien.

ADOPTÉ – 77^{ème} annexe

65^e objet : Jemappes. Rénovation urbaine. Principe de l'opération et demande de subventions pour établissement du dossier de base. Régie foncière RF/JEMAPPES.RU

ADOPTÉ – 78^{ème} annexe

66^e objet : Avenant à la convention tripartite (Région wallonne, Ville de Mons et TEC Hainaut). Cabinet de M. CARPENTIER

ADOPTÉ – 79^{ème} annexe

67^e objet : Régie foncière. Bilan, comptes de résultats et d'exploitations, répartitions bénéficiaires et état de recettes et dépenses arrêtés au 31 décembre 2001. Approbation. Régie foncière RF/4193/RM

M. COLLETTE, Conseiller : Je voulais simplement dire que notre groupe va s'abstenir mais toujours un petit peu sur le même thème en ce qui concerne la Régie Foncière, c'est que au contraire d'un compte communal qui doit s'adapter au plus près un budget, le compte de la Régie Foncière est, en réalité, la constatation de ce qui a été, dans l'objectif budgétaire, réalisé. Et, de ce point de vue, je continue à prétendre que la Régie Foncière peut faire mieux qu'elle ne le fait actuellement, surtout, je vais dire dans son métier de base, qui est le chapitre 2 de son budget qui est la gestion foncière, il a été déclaré par votre Collège, dans ses déclarations d'intentions politiques, que l'on veillerait à dégager des moyens par une meilleure rotation des stocks pour dégager des moyens plus importants pour l'exécution des travaux de rénovation et d'acquisition d'immeubles, de démolition, etc. On est toujours en attente des redressements de cette réorientation de la politique de la Régie Foncière. Je pense que c'est peut-être dû à une incertitude liée à la création de la

Régie Communale Autonome à laquelle on a pensé que, effectivement, la Régie Foncière allait passer la main. J'aurai plus de plaisir à approuver un compte lorsque je verrai que cette politique annoncée par le Collège est vraiment mise en œuvre, et, pour le moment, je m'abstiens pour augmenter le plaisir de l'approuver plus tard.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Eh bien, M. le Conseiller, nous partageons ce point de vue et je rappellerai, une énième fois, à la Régie Foncière qu'il serait important qu'on puisse, si faire se peut, permettre que le plaisir inonde chacun des Conseillers communaux, donc, bien entendu, vous-même. Et donc, on va rappeler à la Régie Foncière qu'en effet, c'était l'intention du Collège. Et ça l'est toujours d'ailleurs. Mais, ils ont eu beaucoup de travail, vous avez eu vous-même l'amabilité de trouver une justification. C'est d'ailleurs pour cela que vous ne dites pas non, mais que vous vous absteniez. Voilà, j'avais bien compris.

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : R. BIEFNOT, F. COLINIA, J-C. CARPENTIER, M. DARVILLE, J-P. DEPLUS, J-P. DUPONT, F. CRUVEILLER, C. HOUDART, J. HAMAIDE, B. BEUGNIES, E. BAILLY, M. POIVRE, L. ALLART, G. GUEPIN, Ch. TAQUIN, M. OUALI, A. DEBAUGNIES, D. SPEER, A. SAKAS, N. MARTIN, B. NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, J. MANDERLIER, B. ROSSI, J. KAPOMPOLE, O. SODDU, J. DE PUYT, G. ISAAC, W. MERCIER, N. COUSTURIER, Th. FLAMECOURT, A-M. MERCIER, Ch. JOARLETTE, J. POURBAIX, L. THYSBAERT, J-M. LECOCQ, E. DI RUPO.

4 abstentions : F. COLLETTE, H. JUNGST, J-P VISEUR, H. BROHEE.

ADOPTE – 80^{ème} annexe

68^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel informatique pour l'Académie des Métiers, des Arts et des Sports.

ADOPTE à l'unanimité – 81^{ème} annexe

69^e objet : Ludothèque de la bibliothèque Ville de Mons – CCJ. Approbation du règlement d'ordre intérieur. Culture 6767

ADOPTE à l'unanimité – 82^{ème} annexe

Sortie de M. SPEER : Présents 40.

70^e objet : Convention relative à l'organisation annuelle d'exposition de prestige à Mons. Ratification. Culture 6905-PU

M. HAMAIDE, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, donc, ici, ce qui nous est proposé, c'est excellent, une collaboration pour 3 ans d'expositions de "prestige", avec la Communauté Française et l'ULB. Et les thèmes choisis sont aussi remarquables. Le seul regret que je peux avoir, c'est le rôle de la Ville dans cette opération, qui se limitera à

mettre les locaux à disposition, à vendre les catalogues, avec une ristourne de 30%, à s'occuper de la promotion, bon, grosso-modo, le rapport du chef de service dit même que la Ville y fera de la figuration. Alors j'aime rappeler qu'il y a une capacité à Mons de monter de tels événements avec des collaborations extérieures, cela va de soi. Et les exemples sont, L'art au 20^{ème} siècle en Wallonie, Buisseret-Anto Carte et précédemment, Van Gogh en Belgique qui a fait 67.000 visiteurs et des bénéfices qui ont servi à d'autres expositions, Art et Sport avec 22.000 visiteurs, etc. Il y a même un outil qui permettait de mener cela correctement, c'était ce que l'on appelait le Centre de Création Artistique, qui est toujours dans les cartons, il n'est pas mort, mais il faudrait peut-être lui réinjecter des moyens. Alors, voilà, moi je trouve que Mons doit être plus associée à l'événement et je fais une réflexion qui est bien simple, c'est que, une Ville, Capitale culturelle, se trouve en état de faiblesse lorsqu'elle n'a pas, sur son territoire, de facultés universitaires qui accompagnent ses initiatives.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, M. le Conseiller. Je ne doute pas que vous avez, durant de longues années, lorsque les Ministres de l'Education étaient de votre famille politique, dû certainement insister pour que nous puissions bénéficier d'une telle faculté, avec autant de succès que je n'en ai eu vis-à-vis des Ministres PS qui exerçaient la même fonction. Et si demain, ce seront d'autres ministres, Ecolo ou MR, pour le niveau supérieur, je ne doute pas que nous insisterons une énième fois pour tenter de vous donner satisfaction.

ADOpte à l'unanimité – 83^{ème} annexe

71^e objet : Création d'une ASBL "Les Amis de Gérard Noël". Accord et approbation du projet de statuts. Culture 6303

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame. Vous n'aimez pas "Les Amis de Gérard Noël ?

Mme MERCIER, Conseillère : Si, justement, M. le Bourgmestre ! J'aurais une petite réflexion à faire à ce sujet-là, si vous le permettez. Parce que mon intervention, précisément, se situe autour de la création d'une asbl "Les Amis de Gérard Noël". Je lis dans le dossier qui traite la question : "attendu qu'il n'entre plus dans les missions de la nouvelle institution de prendre en charge une série de productions culturelles locales, etc..." c'est précisément ce que je déplore, même si je sais que ce sera plus tard le rôle de la Maison "Folie". Ce que je veux dire ici, c'est que notre région a de la créativité et du talent. Les assises culturelles l'ont prouvé. Et s'il faut donner un exemple, je citerai la récente prestation du groupe vocal "Lyricanto" en faveur d'ATD Quart-Monde. Je dois dire que cet ensemble de La Bouverie nous a proposé un beau voyage musical. Bien sûr, le

Centre Culturel Transfrontalier a de grandes ambitions. Et loin de moi l'idée de les lui reprocher. Mais, à côté de spectacles qui pensent un nouveau monde avec des moyens contemporains, il doit encore y avoir une place pour des représentations plus traditionnelles. Ce n'est pas déchoir que de les proposer. C'est pourquoi je me réjouis que l'on ait trouvé une solution pour "Les après-midi de Gérard Noël". Bon nombre de personnes âgées étaient désolées de ne plus trouver de programme qu'elles apprécient dans l'éventail des arts de la scène. Alors, merci à M. Mahieu d'avoir fait cette proposition, d'après ce que j'ai lu dans le dossier. Maintenant, quel sera l'avenir de cet asbl ? J'ai vu aussi qu'il y avait un petit peu plus de 5.000 €, je ne sais pas jusqu'où on pourra aller avec cela, mais enfin, je pense qu'il y a encore de grands points d'interrogation. Voilà, merci M. le Bourgmestre.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Il y avait une autre intervention, M. HAMAIDE. Deux interventions pour le même groupe.

M. HAMAIDE, Conseiller : Oui, elle corrobore un petit peu la précédente. Donc on se réjouit de l'initiative, ça va de soi. Ça n'a pas été sans mal mais c'est l'occasion quand même de mettre le doigt sur deux difficultés, ou deux inquiétudes. Il y a tout d'abord les Locaux, qui, actuellement, ne trouvent plus leurs marques. Précédemment, ils étaient pris en charge par le C.C.R., maintenant on ne sait pas très bien comment les choses marchent. Or, ils méritent tout intérêt, même s'ils ne sont pas top ou pas encore au top. Alors la seconde, le second souci, la seconde inquiétude, c'est le bâtiment T.R.M. Je lis dans "Le Soir" du 2 octobre une déclaration de l'intendant qui dit : "devant cette débauche de spectacles en tous genres, il n'y a plus de place pour les spectacles proposés par les tourneurs. C'est un choix, on ne peut pas vouloir tout et son contraire, c'est une question de lisibilité que nous axons sur les arts de la scène d'un niveau qualitatif" et alors d'un ton méprisant "que le troisième et le quatrième âge se rassurent, "Les après-midi de Gérard NOEL", qui attirent les foules, subsisteront, et même, il y aura une petite "opérette". Ca, c'est pas la question, la question c'est que je lis dans le document ici que le Théâtre, selon ce document, sera occupé quinze jours pendant la saison, alors on dit qu'il n'y a plus de place. Il y a quelque chose qui ne va pas lorsqu'on dit qu'il n'y a plus de place. Alors, le fait de ne plus vouloir traiter avec aucun tourneur fait que les variétés ou les comédies vont systématiquement à La Louvière, à Charleroi. Ceux qui savent aller à Paris, c'est bien aussi. Alors je crois qu'il y a là quelque chose qui me gêne. C'est vrai que ce projet est très respectable, je l'approuve, mais pourquoi doit-il rejeter ce qui existe à côté ? Moi, je considère que le bâtiment Théâtre n'est pas un symbole réservé à une action culturelle, c'est

un outil à la disposition et le voir fermé la quasi totalité de l'année me fait mal, sans aucun doute. Je crois que, par contre, la future salle du Manège des Tuileries pourrait être ce symbole ou ce signe dont l'intendant souhaite l'existence. Mais pour les Arbalestriers, la plupart des prestations s'y tiennent. Alors voilà, moi je terminerai par une boutade : "il ne faudrait pas que l'on puisse dire, comme je l'ai entendu, non pas le "Manège point MONS", mais le "Manège point à la ligne" !"

M. DI RUPO, Bourgmestre : Y a-t-il d'autres interventions ? Bon, pourriez-vous, Monsieur l'Echevin, nous éclairer ?

M. DEPLUS, Echevin : Je vais tenter de le faire, Monsieur le Bourgmestre. Mais, je pense que, sans boutade, on ne peut pas, à un moment donné, vouloir une politique d'ensemble, globale, ambitieuse au niveau culturel et brouiller en même temps l'image. Donc, ça, c'est en d'autres termes ce que Yves VASSEUR dit : "il faut, à un moment donné, suivre le cap, avoir la volonté de le faire". Cela veut dire qu'il faut, à un moment donné, mettre sur les rails un Centre Culturel Transfrontalier, en l'occurrence, quand on dit "Transfrontalier", cela veut dire lié avec Maubeuge, ce qui ne simplifie pas les choses, il faut le reconnaître, mais ce qui augmente sa visibilité. Ce que nous sommes en train de faire à Mons avec le Collège et avec les membres du Conseil d'Administration du Manège, est probablement unique en Europe. On n'a pas encore trouvé, en tout cas, de comparaison, c'est un centre de production de danse, de théâtre, de musique avec, aussi, une pointe sur l'éducation permanente comme jamais on en aura connu dès que les Arbalestriers seront rénovés. Donc, un peu de patience en ce qui concerne les Arbalestriers pour l'éducation permanente, pour tous les groupes, pour toutes les associations. Gérard NOEL a évidemment bien le droit, il ne manquerait plus que ça, d'être au Théâtre, mais on ne peut pas demander au manège d'avoir exactement les mêmes fonctions que celles du Centre Culturel Régional puisque nous avons dissocié ces fonctions et puisque nous avons créé, puisque nous allons au Collège et avec le Conseil Communal créer un Conseil Culturel Participatif. Nous avons dissocié sciemment ces missions-là pour pouvoir les augmenter bien entendu, pas pouvoir les réduire. Grosso-modo c'est ce que je voulais ajouter comme précisions.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup.

ADOpte à l'unanimité – 84^{ème} annexe

72° objet : Convention entre la Région wallonne et la Ville de Mons en vue de mener une opération de maîtrise de l'énergie. Avenant n° 11. Jeun/Fam.Énergie

ADOpte à l'unanimité – 85^{ème} annexe

73^e objet : Loi sur les funérailles et sépultures. Nouveau règlement communal. Inhumations/Gestion cimetières

ADOpte à l'unanimité – 86^{ème} annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors, il n'y a pas de question mais je pense qu'il y a une interpellation de Monsieur VISEUR. Vous avez la parole.

M. VISEUR, Conseiller Communal : Oui, merci, Monsieur le Bourgmestre. L'interpellation porte sur la fameuse taxe sur les égouts ou sur la taxe sur l'entretien des égouts qui, auparavant, était baptisée "taxe sur le rejet des eaux usées". C'était une problématique qui a déjà fait beaucoup couler d'encre, beaucoup d'encre et de salive d'ailleurs et cette taxe sur le rejet des eaux usées, c'était une taxe sur les égouts déguisée pour pouvoir imposer tout le monde mais après interpellation, débat au budget, etc... finalement, elle n'a plus été reprise au budget 2002 de la Ville de Mons et c'est une bonne chose. Malheureusement, il y a toute une série d'habitants qui, n'étant pas reliés à l'égout, ont malgré tout reçu une invitation à payer la taxe. Alors, le quartier où j'habite est précisément dans cette situation-là, c'est-à-dire le quartier au-delà du canal à Ghlin qui est entièrement dépourvu d'égouttage et à ma connaissance, les habitants en tout cas, je n'ai pas fait le tour de toutes les maisons mais de nombreux habitants se plaignent de l'avoir reçue. Donc je suppose que tout le monde l'a reçue alors que le papier d'accompagnement précise bien que seuls sont visés les immeubles raccordés directement à l'égout. Evidemment, il faut d'abord avoir la patience de tout lire pour pouvoir se rendre compte qu'il est écrit ça mais ça ne fait qu'ajouter à la confusion puisque ceux qui ne sont pas raccordés à l'égout ont quand même reçu une invitation à payer. Je suppose qu'il s'agit là d'une erreur et je suppose aussi que le Collège va le confirmer de façon à ce que les habitants concernés sachent qu'ils ne doivent pas la payer. Comment allez-vous faire pour pouvoir avertir ces personnes qu'elles ne doivent pas payer l'invitation qu'elles ont reçue et aussi, je connais le cas du quartier où j'habite, mais il y a d'autres quartiers où il n'y a pas d'égout. Est-ce que eux aussi ont reçu cette invitation à payer ? Voilà les questions que je voulais vous poser dans mon interpellation et j'attends avec impatience les réponses.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Eh bien merci, Monsieur VISEUR. Madame l'Echevine ?

Mme COLINIA, Echevine : Oui, Monsieur VISEUR, effectivement, il y a eu une erreur et dès que nous nous en sommes aperçus, nous avons immédiatement réagi. Et je ne doute pas que Madame et Messieurs les journalistes ici présents se feront l'écho de la solution que nous avons trouvée. Alors, nous avons dissocié le problème en deux catégories. La première pour les quartiers où il n'y a absolument pas d'égouttage et nous avons écrit une lettre qui sera distribuée, je vous expliquerai après comment, en expliquant bien que nous avons décidé, le Conseil Communal, en séance du 27 mars, nous avons donc décidé de supprimer la taxe relative à l'entretien des égouts et que, suite à une erreur matérielle des services communaux, ils avaient reçu un avertissement extrait de rôle et en gras "vous ne devez pas payer cette taxe relative à l'entretien des égouts" puisqu'il s'agit d'une erreur. Puis, donc cette lettre a été euh..., vous devez savoir qu'il y a 197 rues

dans le Grand Mons qui sont non égouttées, alors Mme CHARLE a pris contact avec l'équipe des APS, qui a commencé la distribution ce matin et qui se terminera sur toute la semaine. Alors il y a une seconde lettre pour 130 rues que nous avons considérées à problème qui sont des rues où il y a un égouttage partiel, et donc là, la difficulté est de savoir jusqu'où l'égouttage est fait ou pas fait. Donc, nous avons envoyé une autre lettre en expliquant trois choses. Au départ donc, la même chose, en suite qu'en séance du 27 mars, nous avons abrogé la taxe relative, que la rue dans laquelle les gens étaient, était partiellement égouttée. Si leur habitation est raccordée, il est évident qu'ils doivent s'acquitter de la taxe, mais si leur habitation n'est pas raccordée, ils doivent simplement prendre leur avertissement-extrait de rôle, barrer en travers et écrire "non raccordé" et le renvoyer à l'administration communale. Si, par erreur, les gens avaient quand même payé, nous avons désigné au Service de Gestion Financière une personne qui va centraliser toutes les réclamations. Nous avons donné son nom et son n° de téléphone et le remboursement sera fait dans des délais rapides. Alors, ...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, un peu de calme !

Mme COLINIA, Echevine : Alors pour les 130 rues à problème, nous affinons avec le service des travaux, exactement les maisons qui sont ciblées. Et donc, toute cette semaine-ci, tous les habitants concernés recevront, par les APS, la lettre, soit l'une, soit l'autre.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Conseiller ?

M. VISEUR, Conseiller : Je veux bien. Errare humanum est, mais quand même... Enfin, je me pose la question : comment, avec 197 rues non ou partiellement égouttées, comment est-ce que ça a pu passer ? Je comprendrais s'il n'y avait eu qu'une rue ou deux, qu'on puisse les avoir oubliées.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Eh bien, on se pose la même question que vous !

M. VISEUR, Conseiller : C'est quand même pas une petite affaire, 197 rues.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Eh bien, on se pose... Mais Madame l'Echevine a peut-être une réponse.

Mme COLINIA, Echevine : On a agi dans la précipitation, et voilà.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vouloir trop bien faire, voyez comment parfois, on commet des erreurs et donc, on va essayer de ne pas recommencer, mais...

Mme COLINIA, Echevine : C'était tout-à-l'égout, Monsieur VISEUR.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Donc, vous avez raison. Monsieur VISEUR, pour être simple, vous avez raison, il y a eu une erreur matérielle. Le Collège s'en est rendu compte au même moment que nos concitoyens, puisque ça relève de l'autorité du Receveur Communal, et donc nous avons pris conscience de cette erreur matérielle des services en même temps que nos concitoyens, parce que d'ailleurs, nos concitoyens ont fait remarquer à quelques-uns d'entre nous que le problème se posait. Immédiatement après que nous ayons pris conscience des difficultés, Mme l'Echevine et le Collège ont immédiatement tenté de prendre les mesures qui s'indiquaient. Et donc, on espère, tout en mesurant le désagrément que ça représente pour un certain nombre de nos concitoyens, on espère rétablir la situation dans une équité acceptable pour tout un chacun en présentant les excuses du Collège, qui assume, bien qu'en l'occurrence, il ait appris la chose en même temps que nos concitoyens, eu égard à la répartition des compétences des uns et des autres.

M. VISEUR, Conseiller : Bien, enfin, je me réjouis que vous reconnaissiez que c'est une erreur parce que ça veut dire que les gens ne devront pas payer. Je vous avais d'ailleurs écrit le jour même du jour où j'ai reçu la mienne parce que je me suis rendu compte que ça allait faire du tohu-bohu auprès des personnes qui recevraient ça, depuis le temps qu'on en parle. Faites le plus vite pour faire distribuer parce qu'entre-temps, il y a des gens qui paient et ça va encore être plus difficile !

M. DI RUPO, Bourgmestre : C'est parti ! Alors, mes chers collègues, je dois vous annoncer que la fois prochaine, des bougies d'Amnesty International seront à votre disposition lors du prochain Conseil Communal qui se tient le 18 novembre. Donc, n'hésitez pas à venir avec des moyens financiers suffisants que pour acheter quelques bougies pour Amnesty. Par ailleurs, le Conseil Communal qui va suivre, c'est le 16 décembre. Et donc, je vous souhaite, à toutes et à tous, membres de la presse ainsi que membres du public d'avoir assisté à ces travaux et je déclare maintenant le huis clos.

La séance s'ouvre à huis clos avec 40 présents

Sont absents : MM. B. BIEFNOT, SPEER, MILLER, Mmes BLAZE, AGUS

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

74^e objet : SERVICES TECHNIQUES. Prorogation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5^e temps. 1^e 3457

ADOPTE – 87^e annexe

75^e objet : AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/4 temps à un rédacteur. 1^e 5013.3

ADOPTE – 88^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Demande par une Eco-Conseillère d'un congé parental par réduction des prestations d'1/15 temps dans le cadre d'une interruption de carrière. 1^e 11629

ADOPTE – 89^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'un mi-temps à un ouvrier semi-qualifié B. 1^e 10938

ADOPTE – 90^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

76° objet : SERVICE DE PRÉVENTION. Demande d'un congé parental et d'une interruption de carrière à temps plein. 1° 10834

ADOPTE – 91° annexe

77° objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Octroi d'une pause carrière à mi-temps à une technicienne de surface définitive.
1° 3456

ADOPTE – 92° annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une technicienne de surface. 1° 3452

ADOPTE – 93° annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

78° objet : SERVICE INCENDIE. Promotion de quatre Caporaux Pompiers Professionnels au grade de Sergent dans le département ambulance 1° 5013.3

ADOPTE – 94° annexe

79° objet : CAISSE DES PENSIONS

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Fixation des quotes-parts dans la pension de survie allouée à la veuve d'un ancien Chef de bureau administratif. 1° 1710

ADOPTE – 95° annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Péréquation des pensions allouées aux anciens agents communaux et à leurs ayants-droit suite à la révision générale des barèmes (8° partie). 1° 4718

ADOPTE – 96° annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

86° objet : CALVA de Villers-St-Ghislain – Constitution Cellule Foncière

ADOPTE – 97° annexe

80° objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Désignation à titre intérimaire d'instituteurs(trices) primaires. 8°/1°
3066/3233/3108/3054/3193/3149/3204/3148/3112/3173/3123/3077/7985

ADOPTE – 98° à 111° annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8°/1° 8103/ 8104/8174

ADOPTE – 112^e à 114^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'instituteurs(trices) primaires.
8^e 1^e 3120/3205/3172/3082/3090/3123/3079

ADOPTE – 115^e à 121^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Congé pour convenances personnelles à temps plein accordé à une institutrice primaire définitive. 8^e 1^e 5980

ADOPTE – 122^e annexe

81^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours techniques. 8^e 2^e 6817

ADOPTE – 123^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un professeur de cours généraux (mesure 1) 8^e 2^e 5905

ADOPTE – 124^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Démission honorable d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 5845

ADOPTE – 125^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Démission partielle d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 6087

ADOPTE – 126^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- e) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 2^e 5721

ADOPTE – 127^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- f) Détachement d'une chargée de cours de religion catholique. 8^e/2^e 6996

ADOPTE – 128^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- g) Octroi d'une interruption partielle de sa carrière professionnelle à un professeur de cours spéciaux. 8^e 2^e 5861

ADOPTE – 129^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- h) Octroi d'un détachement total de ses fonctions à une chargée de cours généraux.
8^e 2^e 6505

ADOPTE – 130^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- i) Démission honorable de ses fonctions d'un professeur de cours techniques. 8^e 2^e 5836

ADOPTE – 131^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- 82^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE. Démission honorable de ses fonctions d'un sous-directeur à mi-temps, en charge accessoire, à titre définitif.
8^e 2^e 6361

ADOPTE – 132^e annexe

83^e objet : INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE – PROMOTION SOCIALE

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Démission d'un sous-directeur temporaire pour un mi-temps 8^e/2^e 6009

ADOPTE – 133^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'un rédacteur à temps plein. 8^e/2^e 8402

ADOPTE – 134^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- 84^e objet : ASBL "Centre Culturel Transfrontalier de Diffusion et de Création"
Désignation de deux représentants. Culture 6306

ADOPTE – 135^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- 85^e objet : PERSONNEL DES CRÈCHES. Mise en disponibilité d'une puéricultrice.
1^e 3304

ADOPTE _ 136^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2002.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====